



Association des Communes Forestières du Cameroun
(ACFCAM)

CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE
(CTFC)



**RAPPORT D'ACTIVITES
DEUXIEME SEMESTRE 2009**

Préambule

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) enregistrée le 30 juillet 2009 sous le N°001000/RDA/JO6/BAPP portant liberté d'association au Cameroun est l'agence d'exécution de l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCam) pour la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Forêts communales du Cameroun (PAF2C).

Le « Programme d'appui aux Forêts communales du Cameroun (PAF2C) » est le produit de la volonté conjointe de l'ACFCam (Association des Communes forestières du Cameroun) et du groupement FNCoFor/ONF (Fédération nationale des Communes forestières de France et son partenaire technique, l'Office national des Forêts) de renforcer le réseau des forêts communales en accompagnant le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

Les bénéficiaires du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) sont les Communes membres de l'ACFCAM et leurs cellules de foresterie communale.

Le CTFC a pour missions en interne ou en partenariat : l'Aménagement forestier, les Inventaires multi ressources (flore, faune, PFNL, etc.), les diagnostics écologiques, les enquêtes socioéconomiques, les évaluations / études d'impact environnemental, Cartographie, télédétection & SIG, l'élaboration de modules de formation, les contrats d'approvisionnement, la valorisation de déchets de l'exploitation et du sciage (carbonisation, cogénération), l'augmentation des performances des scieries (séchage de bois), le montage de projets pilote MDP forestier, le plan d'action pour la certification.

Le CTFC est chargé de :

- Appuyer les communes pour le classement de leur forêt communale, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement
- Appuyer le ministère chargé des Forêts dans sa contribution aux processus de classement et d'aménagement des forêts communales
- Appuyer les communes pour l'exploitation et la mise en marché des produits de leur forêt (bois et autres ressources)
- Appuyer la création d'entreprises (communales, coopératives ou privées) pour la valorisation locale des essences (scieries artisanales, ateliers de menuiserie)
- Promouvoir les initiatives de développement local centrées sur la forêt
- Appuyer la création de forêts par plantation, en particulier grâce à des opérations de compensation carbone conduites avec des collectivités locales européennes
- Appuyer la certification de l'origine légale des bois et de gestion durable des forêts
- Former des élus et des cadres municipaux et promouvoir la gouvernance locale
- Former de jeunes ruraux aux métiers de la forêt
- Réaliser des prestations de services pour le compte de communes.

Pour réaliser les activités lui permettant d'atteindre ses missions, le CTFC bénéficie d'appuis financiers de divers bailleurs de fonds au premier rang desquels le FFEM et la GTZ, au travers de conventions et accords de partenariats.

Sommaire

| | | |
|-------------|--|-----------|
| I. | Le Centre Technique de la Forêt Communale en Bref | |
| 1. | Les bailleurs de fonds | 05 |
| 2. | Les ressources humaines | 05 |
| II. | Les activités | |
| 1. | Les activités institutionnelles..... | 07 |
| 2. | Les activités dans les forêts communales..... | 08 |
| 3. | Les formations..... | 14 |
| 4. | Les études..... | 16 |
| 5. | Autres..... | 16 |
| III. | Planification et résultats obtenus 2^{ème} semestre 2009..... | 18 |
| IV. | Tableau de Bord PAF2C 2009..... | 24 |
| V. | Informations Financières du deuxième semestre 2009..... | 25 |
| 1) | Financement FFEM | 25 |
| 2) | Rapport financier GTZ..... | 31 |
| VI. | Annexes..... | 36 |
| 1. | Annexe 1 | |
| 2. | Annexe 2 | |
| 3. | Annexe 3 | |
| 4. | Annexe 4 | |
| 5. | Annexe 5 | |

Message du Directeur du CTFC

Le deuxième semestre 2009 a permis au CTFC de jouer un rôle d'avant-garde dans l'appui aux Communes membres de l'ACFCAM et de leur cellule de foresterie communale, au travers de son Programme d'Appui aux Forêts communales du Cameroun (PAF2C).

Au plan institutionnel, la vie du CTFC a été marquée par plusieurs événements :

- La signature de la convention entre le MINFOF et l'ACFCAM ;
- La participation du CTFC au Salon des Communes de l'Ouest (SACO) grand rendez-vous annuel qui a réuni tous les grands acteurs de décentralisation et de la commande publique locale à l'Ouest avec l'ensemble des partenaires institutionnels spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement, le contrôle et le développement des collectivités territoriales décentralisées.
- Ce semestre a également vu l'organisation par le CTFC avec succès sous le haut patronage du Gouverneur de la Région de l'Extrême Nord d'un atelier d'information et de sensibilisation des Maires de communes pilotes sur la foresterie communale dans le septentrion du Cameroun ;

Le renforcement des capacités des ressources humaines du CTFC a été une priorité ; notamment à travers la formation à l'utilisation des outils de traitement des données d'inventaire d'aménagement en l'occurrence le logiciel « Traitement des Inventaires Appliqués à la Modélisation des Aménagements » (TIAMA). On peut aussi noter le recrutement d'un nouveau Directeur Technique du CTFC et la sélection d'une responsable aménagiste socio économiste pour l'Antenne Est.

Le CTFC avec l'appui de la FNCOFOR a également renforcé les capacités des Maires des Communes qui exploitent déjà leur forêt ou qui s'appêtent à la mettre en exploitation (plan d'aménagement avancé ou approuvé) ainsi que les responsables des cellules de foresterie communale (CFC) de ces communes en les formant sur l'exploitation et la commercialisation des bois des forêts communales.

Le CTFC a également sensibilisé les producteurs issus des 7 communes ciblées de la région Est Cameroun aux techniques de valorisation des PFNL, de transformation, de structuration d'une filière de commercialisation ciblée sur les produits les plus couramment collectés mais aussi sur d'autres PFNL moins connus en vue d'initier un Système d'information des marchés régionaux, conformément à la législation en vigueur et connecté au SIM national.

Le CTFC a poursuivi au cours de ce second semestre ses activités de suivi de classement des forêts communales, d'inventaire d'aménagement (Lomié), d'élaboration des plans de développement communaux (Ndélélé, Abong Mbang, Mboma, Doumaintang, Mouloundou et Lomié) et de lancement des études socioéconomiques (Batouri, Doumaintang, Mindourou-Messamena et NdiKinimeki).

Le CTFC envisage l'utilisation de tous les moyens de communication existants dont (CTFC INFO, *Site web*: www.foretcommunale-cameroun.org) pour informer le public sur les activités de développement de la foresterie communale au Cameroun et dans les bassins du Congo et ses résultats afin de mieux promouvoir le gestion décentralisée des ressources naturelles et le développement local.

Une attention particulière sera accordée aux nouveaux enjeux, tels que l'impact des changements climatiques sur la foresterie communale, les problèmes émergents comme la pauvreté, le VIH sida, etc.

C'est le lieu de remercier le FFEM, la GTZ, et les autres partenaires financiers et techniques pour leurs appuis multiformes, les communs membres de l'ACFCAM, tout comme le personnel du CTFC qui ont permis à l'Association de remplir de manière satisfaisante ses missions au cours de second semestre 2009.

Bodelaire KEMAJOU
Directeur du CTFC

I. Le Centre Technique de la Forêt Communale en Bref

I.1 Les bailleurs de fonds

a) FFEM - AFD



Les dépenses imputées sur la subvention FFEM ont été faibles au cours de ce 2^{ème} semestre 2009 (voir planification 2^{ème} semestre 2009) du fait du retard de versement. Nous avons utilisé les Fonds FFEM comme caisse d'avance de la GTZ vu le retard de versement du quatrième appel de fonds GTZ. Une régularisation a été effectuée mis Décembre 2009.

Suite à la fin de mission de Madame Françoise PLANCHERON, un nouveau Directeur technique en la personne de Monsieur CHETEU Louis Bernard a été recruté au CTFC et prise en charge par le FFEM.

Une 4^{ème} demande de renouvellement de la caisse d'avance a été transmise à l'AFD de Yaoundé le 29 Septembre 2009 sur la base des dépenses effectuées, le versement de 81 798 euros a été reçu le 07 Octobre 2009.

Les paiements directs suivants ont été effectués :

- Prise en charge AT Français/ONFi d'un montant de 210 743,98 euros,
- prise en charge FNCOFOR à la session de formation des maires du 30 Juin 2008 au 03 Juillet 2008 d'un montant de 6824,25 euros,
- Participation de Monsieur Jacques PLAN au lancement du PAF2C d'un montant de 3122 ,73 euros.

Tous ces paiements directs sont des factures transmises à l'AFD en 2008 mais dont les règlements ont été effectués ce 2^{ème} semestre 2009.

b) GTZ



Après le comité de pilotage de Juin 2009, la stratégie d'intervention de la GTZ a été modifiée, une planification fut arrêtée réduisant la contribution financière du second semestre de 80% (de 380 000 euros à 78 000 euros).

Un audit financier de la période Janvier – Juin 2009, comme exigé par la convention séparée, a été réalisé. Deux demandes d'appels de fonds (3^{ème} et 4^{ème}) sur la base des dépenses justifiées ont été déposées au ProPSFE le 21 Juillet 2009 et le 02 Novembre 2009 respectivement d'un montant de 35110 euros et de 78500 euros.

Le 4^{ème} appel fonds assure la quasi-totalité du fonctionnement du CTFC.

Une convention séparée pour l'année 2010 est en cours de négociation, Le budget prévisionnel n'est pas annoncé.

Une mission d'évaluation des activités du PAF2C est prévue les 05 et 06 Janvier 2010.

I.2 Les ressources humaines

a) Organigramme du CTFC

L'organigramme du CTFC a connu une modification au cours du second semestre suite à la fin du contrat de Françoise PLANCHERON ex – Directrice Technique. Un nouveau Directeur Technique a été recruté le 01 Novembre 2009 pour période deux ans renouvelables.

Une socio éco est en cours de recrutement pour l'Antenne de l'Est. La charge de travail pour le personnel de l'Antenne Est du CTFC reste très importante du fait du non recrutement des 5 Techniciens et du socio éco annoncé lors du dernier comité de pilotage.

Les contrats des AT nationaux et de la comptable financés par les fonds GTZ arrivent à terme en Avril 2010.

Les postes de l'Ouest et du Sud - Ouest restent toujours vacants dans l'organigramme.

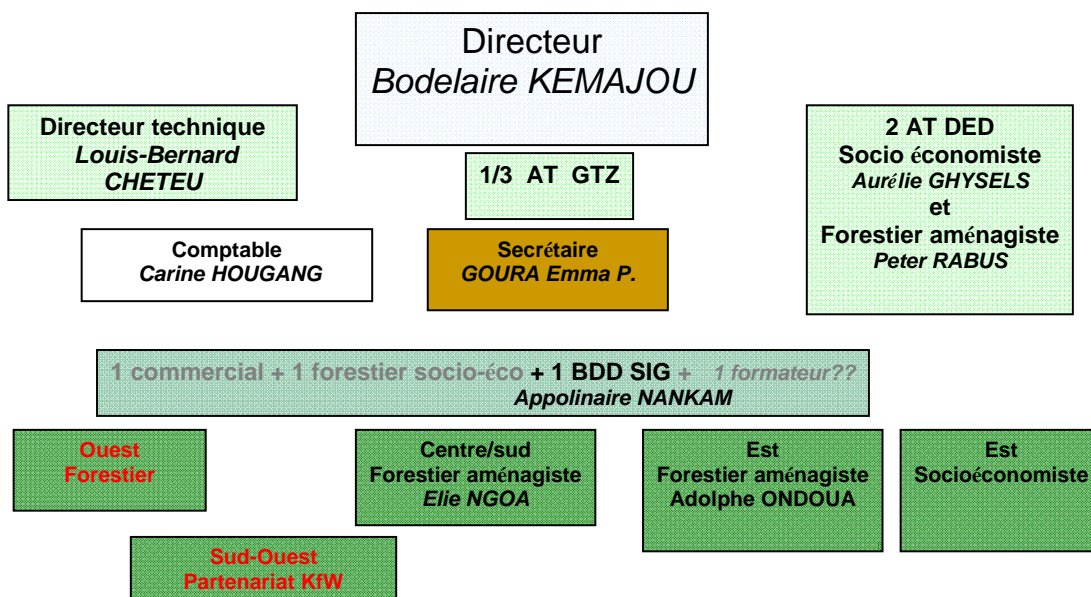


Figure 1 : Organigramme du CTFC Décembre 2009

b) Les moyens matériels

◆ Véhicule :

1. Un remboursement de 11 900 000 FCFA suite au vole du véhicule TOYOTA double cabine mise à la disposition de l'Antenne Est a été effectué par AGF assurance. Cette somme a permis d'assurer une partie du fonctionnement du CTFC durant le 2^{ème} semestre 2009.
2. Le véhicule d'occasion TOYOTA SURF a été réparé et mise à la disposition de l'Antenne Est du CTFC sous la responsabilité d'Adolphe ONDOUA
3. La 307 Peugeot qu'utilisait l'Ex - Directrice Technique Madame Françoise PLANCHERON est désormais sous la responsabilité du Directeur du CTFC Monsieur Bodelaire KEMAJOU. Ce véhicule sert également de moyen de liaison pour l'Equipe CTFC à Yaoundé.
4. Chacun des 2 AT DED est doté d'un véhicule neuf NISSAN PATROL, les cadres et le chauffeur du CTFC ne sont pas autorisés à conduire ces véhicules. Nous avons formulé une demande pour que Thierry AKO'O, chauffeur salarié du CTFC, puisse conduire ces véhicules. Nous sommes toujours en attente de la réponse.

◆ Informatique :

Tout le personnel du CTFC et AT du DED dispose d'un matériel informatique adéquat à l'exception du . Directeur du CTFC qui utilise son ordinateur personnel.

◆ Mobilier :

Pas de changement

◆ Les locaux

A Yaoundé, l'expert ONFi chargé de l'encadrement du projet de la ville de Paris qui occupait un bureau moyennant une contribution financière aux charges du loyer et du fonctionnement a quitté le CTFC.

A Bertoua, le ProPSFE Antenne de l'Est propose d'accueillir le CTFC dans ses nouveaux locaux de Bertoua.

II. LES ACTIVITES

II.1 Activités institutionnelles

- Primature

Le Centre technique de la forêt communale a au cours du Second semestre continué à suivre les dossiers de Classement des COFOR. Au terme de ce suivi le décret de classement de la Forêt communale de Nanga-Eboko a été publié et celui de MINTA et Yoko devrait suivre aussitôt nous a-t-on rassuré.

- Minfof

Le Centre technique de la forêt communale a organisé la cérémonie de signature de la Convention ACFCAM MINFOF au cours du deuxième semestre 2009.

Rencontres diverses avec le Ministre au sujet du PAF2C et de la convention.

- Le projet IADM soumis au MINFOF par le CTFC a été inscrit au Budget 2010 de ce Ministère..

- Les Programmes de Coopération décentralisée

Le CTFC accueilli et suivi le stage d'un étudiant français arrivé dans le cadre d'une initiative de coopération décentralisée qui se développerait entre les Parcs Naturels régionaux. Par ailleurs les engagements pris par les différentes parties au sujet des rapprochements entre communes n'ont pas été tenus et constituent pour nous le chaînon manquant de la coopération décentralisée entre les communes forestières de France et du Cameroun.

- FEICOM



Après l'élaboration et l'adoption de la convention de partenariat par l'Assemblée générale de l'ACFCAM et le Conseil d'administration du FEICOM, le CTFC suit les préparatifs pour que le document de convention soit signé le 7 Janvier 2010 à la demande du FEICOM.

- PNDP



Le programme national de développement participatif a continué à soutenir les communes du PAF2C à l'élaboration des plans de développement communaux et va s'implanter également dans la région de l'Est au regard du travail déjà abattu par le CTFC

- PPTE – IADM



Un projet IADM a été élaboré par le CTFC et approuvé par le MINFOF.

1/. A l'occasion des conférences budgétaires, les enveloppes IADM suivantes ont été attribuées au MINFOF : 1 Mrd FCFA pour l'exercice 2009 et 1 Mrd FCFA pour l'exercice 2010 (sur la base du dossier remis par le CTFC). En 2009 les crédits IADM n'ont pas été consommés. En théorie, le milliard accordé en 2009 a été reconduit pour 2010 (puisque non consommé). En conclusion, l'enveloppe disponible en 2010 devrait être de 1 Mrd. Toutefois les services du MINFOF souhaitent contacter le MINEPAT pour voir dans quelle mesure le MINFOF pourrait bénéficier du milliard 2009 et du milliard 2010. Cette option n'est envisageable que dans la mesure où un APE (avant projet d'exécution relatif au dossier IADM de 2009) a été validé par le Comité consultatif IADM (MINEPAT / MINFI) en 2009.

2/. Si 2 milliards sont effectivement disponibles, les deux projets envisagés sur financement IADM (celui de 2009 et celui de 2010) pourront être engagés en 2010. Si, dans le pire des cas, seul 1 milliard est disponible, un arbitrage devra être rendu par le MINFOF.

3/. Une fois les questions liées aux crédits disponibles et à l'arbitrage réglées, le MINFOF doit encore "valider/endorser" le/les projets. Pour ce faire, une réunion technique entre les équipes qui ont monté les projets et le MINFOF doit se tenir en interne pour faciliter l'appropriation du dossier.

4/. Une fois le/les projets endossés par le MINFOF, il convient de les présenter/soutenir devant la Comité consultatif IADM. Le Comité se prononce sur l'éligibilité puis la conformité des projets (sur la base notamment de leur impact sur la réduction de la pauvreté, la création d'emploi, l'amélioration des conditions de vie...). Il est préférable de les présenter en début d'année.

5/. Une fois validés, le/les projets peuvent être lancés. S'ils doivent être réalisés par un tiers il convient de demander un gré à gré sur la base des conventions existantes entre le MINFOF et le tiers (pour la justification).

Si l'on traduit ces exigences en plan d'action pour les prochaines semaines, il revient de :

- clarifier l'enveloppe disponible ;
- arbitrer / valider / retravailler les projets présentés avec les équipes du MINFOF;
- déposer les dossiers puis les soutenir auprès du Comité Consultatif IADM ;(à faire rapidement)
- modifier les conventions/demander un gré à gré pour lancer la réalisation des projets.

Pour être efficace, le CTFC devrait convenir d'une réunion de travail sur ce sujet avec les Responsables du MINFOF les plus au fait et concernés par ces dossiers.

g) FAO/FLEGHT :



Le CTFC a répondu à un appel à projet sur les questions de gouvernance et de traçabilité dans les forêts communales. Nous sommes en attente des décisions de la FAO par rapport à nos propositions.

II.2 Activités dans les forêts communales

➤ **Classement**

Beaucoup de dossiers de classement liés à nos conventions d'assistance aux communes ont avancés (réunions et commissions tenues), et sont en attente du décret de classement (déposés au PM), certains sont encore dans les circuits du MINFOF.

➤ **Inventaires d'aménagement**

A Yoko le bureau d'étude chargé de la réalisation des inventaires d'aménagement a été sélectionné et le lancement de cette activité est prévu pour les jours à venir.

Les inventaires d'aménagement ont été lancés à Lomié. Les travaux de layonnage ont été effectués suivant les orientations contenues dans le plan de sondage validé par le MINFOF. Les points GPS levés le long des layons d'inventaire et cartographiés sous SIG ont montré des décalages très faibles sur l'ensemble du réseau.

Tous les layons de comptage n° L1, L2, L3, L4, L5, L6, L7, L8, L9, L10, L11, L12, L13, L14, L15 ont été entièrement ouverts dans la zone 3 du plan de sondage et les placettes d'inventaire matérialisées. Les layons de base LB1 et LB2 sont également ouverts et chaînés. (Cf. carte plan de sondage).

Le comptage des essences a été lancé le 4 novembre 2009, avec deux équipes de comptage de 4 prospecteurs qu'accompagnent le formateur botanique et 6 manœuvres.

Au cours de ce premier mois, les activités de layonnage et de comptage ont été menées. Les tableaux qui suivent sont complétés en fonction de l'évolution des travaux de terrain.

| Zone | Surface à sonder (ha) | Longueur totale à ouvrir (km) | Longueur déjà ouverte (km) | Taux de réalisation au layonnage | Nombre de placettes à compter | Nombre de placettes comptées | Taux de réalisation au comptage | Taux sondage (%) |
|------|-----------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------|
| | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--------------|---------------|--------------|------|-----|-------------|-----|-------|-------------|
| FC Lomié | 14 190 | 137,6 | 95,6 | 69% | 460 | 220 | 47,8% | 1,51 |
| Total | 80 757 | 137,6 | | | 1586 | | | 0,98 |

Tableau 1 : récapitulatif sur l'état d'avancement des travaux

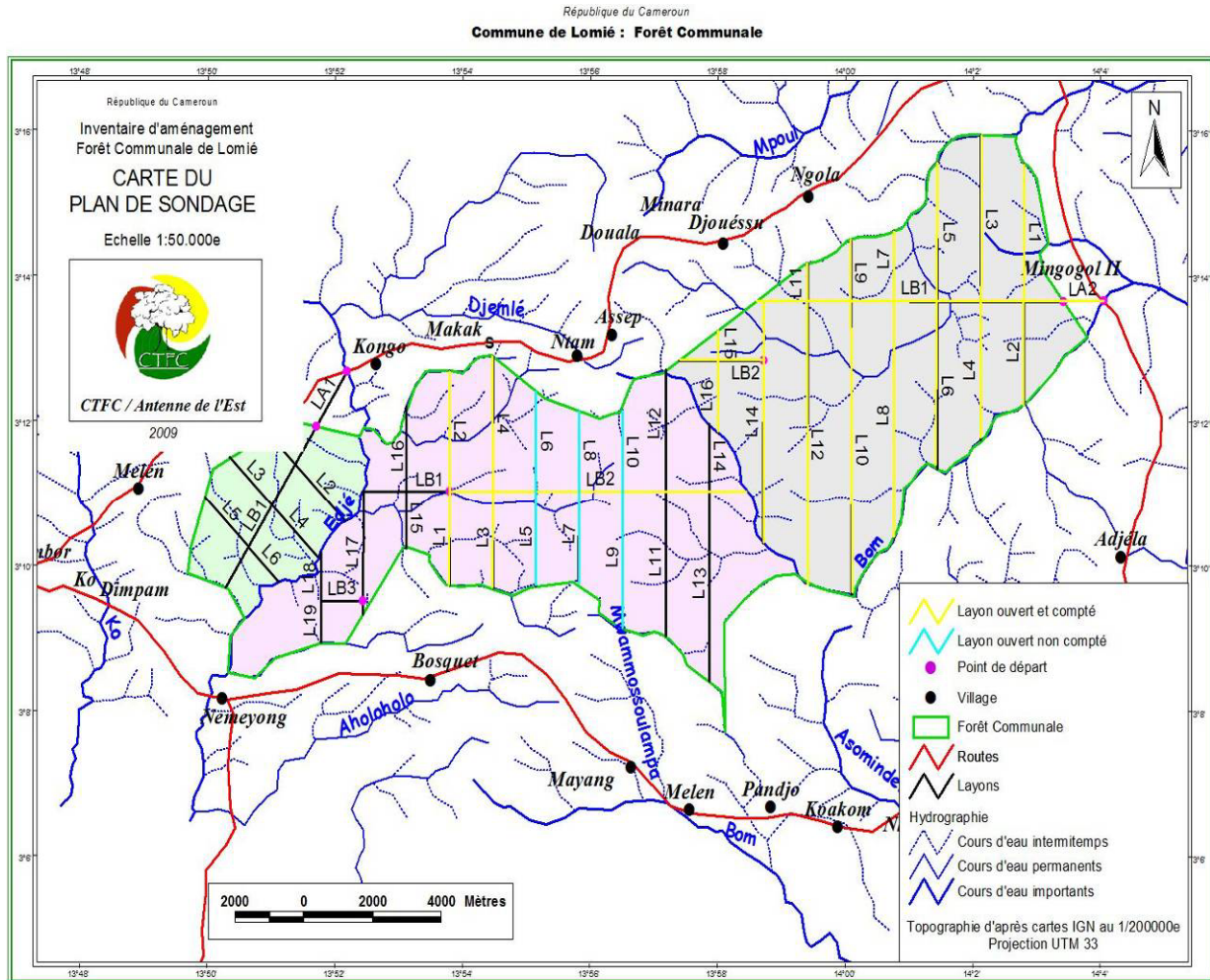


Figure 2: Carte du plan de sondage pour inventaire d'aménagement forêt communale de Lomié.

➤ Plans de Développement Communaux (PDC)

Le CTFC a intégré dans ses activités, l'élaboration de PDC pour les Communes membres de l'ACFCam. Commencée en Février 2009, la seconde phase de cette activité s'est poursuivie en juillet 2009 avec 6 communes (Ndélélé, Abong Mbang, Mboma, Doumaintang, Mouloundou et Lomié). Actuellement, seul un PDC a été validé par le conseil municipal de Belabo, tandis que 7 autres restent à être validés. Trois PDC sont encore en cours finalisation.

Le CTFC a ajouté une composante spatiale à l'élaboration des PDC qui diffère donc légèrement des PDC élaborés jusqu'à présent par les autres institutions. La raison en est que très souvent, ni les maires, ni les conseillers et encore moins la population (parfois analphabète) ne sont en mesure de lire et de comprendre l'ensemble du document. Des cartes ont donc été élaborées pour faciliter la vision du développement communal des 5 années à venir, avec pour chaque thématique (hydraulique, sanitaire, éducation, etc.), la localisation précise des priorités d'investissement telles que les villages concernés par la construction d'un marché, la réhabilitation d'un puits, l'équipement d'un centre de santé, etc. Ces cartes des priorités

ont été conçues sur la base des infrastructures existantes fonctionnelles et non fonctionnelles, également cartographiées.

Une autre composante développée par le CTFC dans les PDC, concerne la forêt communale, soit déjà classée ou en cours de classement. En effet, la gestion d'une forêt apporte à la commune une importante source de revenus pour la mise en œuvre de son PDC. La relation entre la valorisation des ressources naturelles et le développement communal a souvent été négligée dans les PDC.

Cette nouvelle composante fait également allusion à la matrice de diagnostic des ressources naturelles proposée par le PNDP.

L'élaboration des PDC s'est avérée longue, fastidieuse et onéreuse pour chacune des communes lancée dans le processus. En effet, l'élaboration d'un PDC exige l'identification d'un comité de suivi constitué d'employés communaux qui devront être disponibles pour toute la durée du processus (un à deux mois minimum) ainsi que la mobilisation d'un budget estimé à 5 - 8 millions de FCFA, en fonction de la taille de la commune (nombre de villages).

Ce précieux investissement permettra au Maire de disposer d'une source d'informations indispensable à la planification de son plan de campagne mais aussi de convaincre les bailleurs de fonds à financer l'une ou l'autre activité grâce aux stratégies de développement présentées dans le document. Le PDC permettra également aux communes, un accès facilité aux crédits du FEICOM, témoignant que les priorités de développement ont effectivement été planifiées, approuvées et même pour certaines, prises en charge par les populations.

➤ **Etudes Socio Economiques (ESE) avec les communes membres de l'ACFCAM**

Depuis le démarrage du programme, le CTFC s'est lancé dans la réalisation des Etudes Socio Economiques (ESE) avec les Communes membres de l'ACFCAM, engagées dans le processus de classement et d'aménagement d'une forêt communale (FC). Ces études pour but d'évaluer la situation socio-économique de la zone forestière concernée par l'aménagement, afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement de la forêt communale.

Au cours du second semestre, quatre ESE ont été lancés à Batouri, Doumaintang, Mindourou-Messamena et Ndikinimeki dans les régions du Centre et de l'Est. Toutes ces ESE sont en cours de finalisation.

Le coût d'élaboration d'une ESE dépend du nombre de villages riverains et de la prise en charge des déplacements des équipes par la commune mais varie en général entre 3 et 3,5 millions de FCFA.



Photo 1 : Marché de Ndikiniméki



Photo2 : Puits d'eau potable non fonctionnel à Ndokbou

➤ **Appui technique et organisationnel au système d'Information sur les Marchés (SIM) des PFNL**

Au courant du second semestre 2009, le CTFC apporte son appui technique et organisationnel à la mise en place d'un système d'Information sur les Marchés (SIM) des PFNL dans la région de l'Est (démarrage des ventes groupées dans toutes les communes cibles ; information-sensibilisation-diffusion des fiches demande des marchés et suivi des achats-solutions pour la pérennité du SIM). Ici il était question de

relever les grandes problématiques relatives au fonctionnement du SIM régional au niveau de chaque bassin de production.

Initialement, 3 responsables de CFC et 3 GIC avaient été identifiés lors de l'atelier PFNL de Bertoua pour jouer le rôle de point focal de l'offre, un contrat les liait avec le CTFC pour la période allant du mois d'août au mois de septembre 2009 avec pour tâche principale, la collecte et la transmission des informations sur la disponibilité des PFNL dans leur bassin de production.

Leur contribution consistait également à sensibiliser au préalable, les GIC de leur localité afin qu'ils adhèrent au SIM. Les Communes concernées sont : Dimako, Mbang, Mindourou (GRUMCAM), Gari Gombo, Ndélélé, Batouri, Bertoua (Pro-PSFE/MINFOF), Lomié, Mindourou (Pallisco) et Doumé. Dans la plupart des communes, cette première phase a pris du retard et dans ce cas, la période du contrat a été postposée à la fin décembre 2009.

Pour évaluer les problématiques dans chaque bassin de production, l'équipe du CTFC a entrepris d'organiser une mission de suivi des activités. Cette activité a été réalisée en partenariat avec la SNV.



Photo 3 : PFNL (Atanga « fruits de Zingiberacea » vendus sur le marché de Batouri



Photo 4 : PFNL vendus sur le marché de Bertoua

➤ **Lutte contre l'exploitation illégale de Bois**

Le CTFC dans le cadre du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Communales (PAF2C), prévoit dans ses activités connexes des actions visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale. Dans cette optique, le CTFC avec la collaboration des Communes de Diang, Doumé et Messamena a mené au cours du second semestre 2009, des opérations de lutte contre l'exploitation illégale dans les localités de Belabo, Messamena, Doumé précisément dans les zones du projet de classement des forêts communales (cf. correspondance maire de Messamena en Annexe).

Plusieurs foyers de sciage illégal ont été identifiés (Ndemba II-Mbethen-Yoko Bétougou ; Ekombitié-Koundi ; Ndoumbi-Gwékong ; Bakombo dans les communes de Bertoua et Diang ; L AKABO sur la piste Messamena –Abong Mbang dans la commune de Messamena et autour de la localité nommée PK 8 BOUAM et Fils dans la commune de Doumé).

Les descentes en forêt ont été réalisées avec le concours de certains chefs locaux et des villageois qui visiblement ont ras-le-bol de voir leur forêt pillée par des hors la loi venus pour la plupart des provinces du grand nord, du Nord-Ouest, Sud-Ouest et Ouest dans le département du Noun.



Photo 5 : Le maire de Doumé constatant les dégâts de l'exploitation illégale dans la zone du projet de classement de la Forêt Communale



photo 6 : déchets abandonnés après sciage à Doumé

Les arbres sont au préalable repérés par une équipe de 2 à 3 personnes recrutées dans les villages. Ces arbres sont ensuite abattus l'aide des tronçonneuses et transformés en planches à l'aide de ces mêmes tronçonneuses et parfois des scies mobiles plus connues sous l'appellation de LUCASMIL.

Les planches sont alors transportées sur la tête du lieu de sciage au point de chargement le plus proche; ce transport est effectué par les villageois qui gagne en moyenne 150Fcf par planche transportée. Il faut signaler ici que les villageois n'ont pas d'autres retombées financières de cette exploitation forestière que les motivations reçues après le transport des planches

La production dans ce cas vise plus le bois rouge généralement les essences comme le Sapelli, l'Iroko, le Doussié, l'Assamela, le Moabi, le Padouk et les bois blancs tels que l'Ayous, le Fraké et l'Eyong.

Il est souhaitable que les missions de contrôle soient renforcées par des actions conjointes des maires, forces de gendarmerie, services de l'Administration forestière (MINFOF) et communautés.

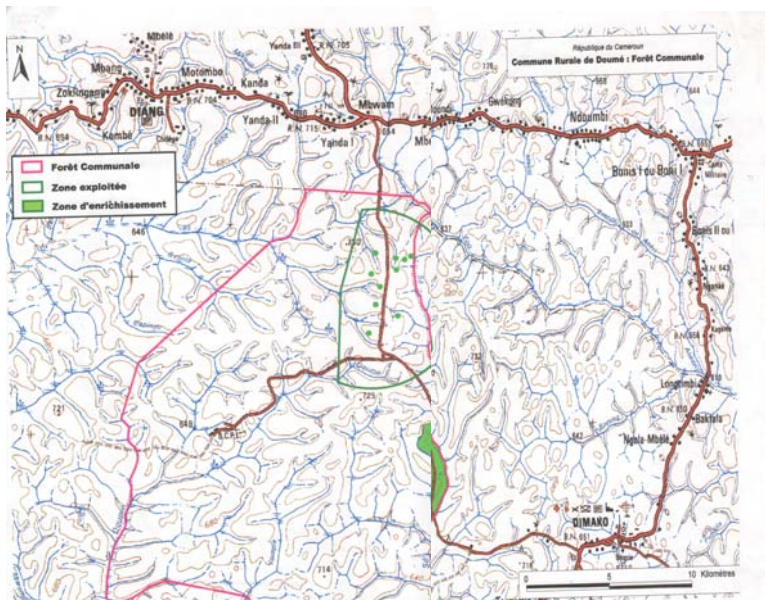


Figure 3 : Carte Forêt communale de Doumé (zone exploitée illégalement et zone d'enrichissement)

➤ **Appui à la création d'une forêt communale par plantation dans la commune de Mora, (Région Extrême Nord)**

Au deuxième semestre 2009, le CTFC a créé 110 ha de plantation dans la commune de Mora sur le terrain du premier projet Sahel vert d'un montant.



Photo 7 : la Pépinière de Mora



Photo 8 : Vue de la plantation à Mora

La plantation a été réalisée entre le 15 août et le 10 septembre 2009, en retard par rapport à la programmation. L'arrivée des pluies a été tardive cette année, il a donc été décidé d'attendre pour débiter la plantation. Les pluies par la suite ont été faibles et peu fréquentes par rapport à une année normale. Le taux de réussite toutes essences approche les 80%. Une part importante des plants présente des problèmes sanitaires et une reprise difficile, sans l'occurrence de pluies encore pendant quelques semaines, l'avenir de ces plants semble compromis.

Les essences autres que le Neem ont toutes des taux de réussite faibles, un regarni presque total devra être prévu en 2010.

Quelques plants ont déjà été endommagés par le bétail (abrouiti ou cassé), on remarque d'ailleurs beaucoup de traces et d'excréments de bœufs. Un gardien a été recruté, un autre doit l'être rapidement, la maîtrise des troupeaux est primordial pour éviter des dégâts qui peuvent compromettre l'avenir de cette plantation.

Un inventaire de 2% des plants réalisé par essence a donné les résultats suivants :

| Essences | Manquant | | Vivant | |
|-----------------------|----------|------------|----------|--------|
| | Mort | Pas planté | Médiocre | Sain |
| % Général | 20,48% | 1,41% | 19,88% | 58,23% |
| Neem | 16,5% | 1,6% | 19,1% | 62,8% |
| Acacia nilotica | 42,1% | | 31,6% | 26,3% |
| Acacia senegal | 53,8% | | 23,1% | 23,1% |
| Balanites aegyptiaca | 47,4% | | 26,3% | 26,3% |
| Cassia siamea | 65,0% | | 15,0% | 20,0% |
| Leucaena leucocephala | 25,0% | | 0,0% | 75,0% |
| Tamarindus indica | 43,3% | | 33,3% | 23,3% |

Tableau 2 : Inventaire des plantations de Mora

➤ L'appui au projet MDP ville de Paris

Le deuxième semestre 2009 a été marqué par des activités très intenses imposées par la fin de préparation de terrain et notamment par qui s'est poursuivie dans tous les sites du projet. Les activités menées au cours de ce semestre peuvent s'articuler autour des points suivants :

- la mise en place des plants en juillet et Août 2009 (70 ha à Foumban, 24ha à Tonga et 30ha à Mandjou),
- la réunion à Foumban sur l'initiative « Foyers Améliorés »,

- les réceptions des travaux de construction des cabanes de gardiennage sur tous les sites du projet
- Les entretiens en plein dans les plantations (2008 et 2009) et leurs pare-feu, de octobre à Novembre 2009
 - relevée des points GPS en vue de la Cartographie des sites du projet.
- Inventaire floristique dans les placettes installées hors (et dans les) plantations en novembre 2009 ; pour s'assurer de l'éligibilité des terres notamment de la commune de Tonga dans le cadre du projet MDP forestier,

Un Comité de pilotage s'est tenu à la Maison des communes forestières de Yaoundé le 1^{er} Décembre 2009 en présence des Maires de deux communes (Mandjou et Tonga) et de l'Honorable Mme Tomaino Ndam Njoya (députée du Noun Centre) représentant le Maire de Foumban. Voir CR en annexe. Un expert ONFi basé à Yaoundé (Pascal CUNY) a encadré le projet jusqu'en fin 2009.



Photo 9 : Participants au comité de pilotage projet Ville de Paris du 1^{er} Décembre 2009

II.3 Les formations

- ◆ **Atelier techniques de valorisation, de transformation, de commercialisation et de mise en place d'un système d'information des marchés de PFNL dans la Région de l'Est Cameroun**



Photo 10 : séance de formation pratique PFNL



Photo 11 : séance de formation théorique PFNL

Dans le cadre de sa composante 3, à savoir, la meilleure valorisation des produits forestiers, un des résultats escompté vise l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies commerciales. Actuellement, le bois d'œuvre est la principale ressource forestière valorisée au détriment des nombreux PFNL dont la valorisation au niveau local, permettrait justement de diversifier l'utilisation des produits issus des forêts communales et le développement des activités génératrices de revenus.

C'est dans ce contexte que le CTFC a organisé un atelier sur les modes de valorisation des PFNL ayant pour cible les associations et GIC de 7 communes de la région Est – Cameroun, à savoir, les communes de Lomié et de Yokadouma qui disposent déjà d'un SIM1 en place et fonctionnel, des communes de Dimako, Gari Gombo, Batouri, Mbang et Ndélélé.

En plus des structures locales productrices, les responsables des 7 (CFC) cellules de foresterie communale ont également été invités à participer à l'atelier en tant que personnes ressources intermédiaires entre l'exécutif communal et les petits producteurs.

L'objectif général de cet atelier était de sensibiliser les producteurs issus des 7 communes ciblées de la région Est Cameroun aux techniques de valorisation des PFNL, de transformation, de structuration d'une filière de commercialisation ciblée sur les produits les plus couramment collectés mais aussi sur d'autres PFNL moins connus en vue d'initier un Système d'information des marchés régional, conformément à la législation en vigueur et connecté au SIM national.

◆ **Formation au logiciel TIAMA**

Le CTFC se prépare à lancer ses premiers inventaires d'aménagement dans les FC dont elle a la charge. Pour cela il a tenu à renforcer les capacités techniques de ses ressources humaines en les rendant aptes à l'utilisation des outils de traitement des données d'inventaire d'aménagement en l'occurrence le logiciel « Traitement des Inventaires Appliqués à la Modélisation des Aménagements » (TIAMA).



Photo 12 : Equipe CTFC à la formation TIAMA

◆ **Formation sur l'exploitation et la commercialisation des bois en forêt communale**

Le CTFC a joué un rôle déterminant pour garantir aux communes une exploitation –commercialisation optimale de leurs bois, tout en garantissant la gestion durable de leur forêt. Un atelier de formation sur l'exploitation et la commercialisation des bois des forêts communales a été organisé par le CTFC avec l'appui de la FNCOFOR. Cet atelier réunissait les maires des communes qui exploitent déjà leur forêt ou qui s'appêtent à la mettre en exploitation (plan d'aménagement avancé ou approuvé) ainsi que les responsables des cellules de foresterie communale (CFC) de ces communes. Il s'est tenu les 24 et 25/09/2009 à Yaoundé (Régions du Centre et du Sud) et les 28 et 29/09/2009 à Bertoua (Région de l'Est). Son objectif était de fournir aux maires, maîtres d'ouvrage, les outils d'aide à la décision dans le choix du mode d'exploitation et de commercialisation des bois communaux ;de sensibiliser les responsables des CFC sur leurs nouvelles missions de planification, de suivi et de contrôle de l'exploitation en forêt communale.



Photo 13 : Jacques Plan (FNCOFOR), animateur des 2 sessions de formation sur l'exploitation et la commercialisation des bois de Forêts communales

◆ **Atelier d'information et de sensibilisation des maires de communes pilotes sur la foresterie communale**

Dans l'optique d'imprégner les Maires de la région de l'Extrême - Nord sur les enjeux de la foresterie communale notamment la gestion des ressources naturelles et le développement local, le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) a organisé à Maroua un atelier d'information et de sensibilisation des maires de communes pilotes sur la foresterie communale. L'objectif principal était d'informer et de sensibiliser les Maires des communes pilotes et de susciter leur adhésion par un engagement fort au niveau budgétaire.



Photo 14 : Monsieur MPANDE Emile Achille, représentant du gouverneur de la région de l'Extrême Nord prononce le discours à l'ouverture des travaux

II.4 Etudes

L'étude de la forme juridique de l'UTB de Messondo est en cours de finalisation. La mission d'identification du statut juridique à adopter pour une unité communale de transformation du bois a pour objectif général de parcourir l'ensemble des textes de loi en vigueur, cadrant avec les procédures de création d'entreprise publique au Cameroun, d'identifier les aspects fonctionnels, fiscaux et administratifs s'y référant, d'évaluer le degré d'autonomie financière de la municipalité par rapport à son budget communal, de mesurer les contraintes juridiques de mise en œuvre, d'opter pour un statut type idéal reproductible aux initiatives communales ultérieures similaires, de rencontrer les acteurs et responsables au niveau des autorités administratives du MINATD en vue de la validation de ce statut. L'étude de faisabilité pour la mise en place de l'UTB de Messondo a également été lancée en interne par le CTFC au mois de Novembre 2009.

II.5 Autres

1. Les agréments pour les inventaires, la sylviculture et les études d'impact

Les dossiers de demande d'agrément du CTFC pour les inventaires, la sylviculture et les études d'impact Environnementales est en cours de finalisation et seront déposés respectivement au MINFOF et au

MINEP au Mois de Janvier 2010. Le CTFC pourrait si cette demande aboutit mener directement des activités sans nécessairement passer par les bureaux d'étude et ceci réduirait considérablement les coûts d'intervention des communes et partenaires.

2. SACO

Le CTFC a participé au Salon des Communes de l'Ouest (SACO), un rendez-vous annuel qui a réuni tous les grands acteurs de décentralisation et de la commande publique locale à l'Ouest avec l'ensemble des partenaires institutionnels spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement, le contrôle et le développement des collectivités territoriales décentralisées.

Ce salon avait pour objectif de conforter la démarche du gouvernement dans la mise en place de la décentralisation par la responsabilisation des acteurs locaux, de présenter la vision d'ensemble des Communes de l'ouest aux institutions nationales et internationales de développement, puis de faciliter les rencontres, les échanges et les discussions entre ces institutions, la diaspora et les mairies de l'Ouest. In fine, il s'agira de présenter et d'échanger avec les institutions, la diaspora et les acteurs divers de la société civile sur des projets intéressants dans des secteurs précis.



Photo 15 : La Délégation du CTFC à SACO 2009

3. Divers

Le CTFC a été représenté à plusieurs manifestations et séminaires:

Participation des maires de l'ACFCam à des actions et manifestations internationales :

- Marrakech : Journées Africités où le CTFC a préparé la contribution technique des Maires de l'ACFCAM lors des tables rondes sur le PAF2C. Janvier MONGUI SOSSOMBA Président de l'ACFCam, Solomon NTI MEFE Secrétaire de l'ACFCam ont pris part à cette mission.

L'ACFCAM à travers son Président a participé à la rencontre de Paris sur la Création d'une organisation internationale des Communes forestières. L'ACFCAM devient membre fondateur de cette organisation auprès de la FNCOFOR.

III. Planification et résultats obtenus 2^{ème} semestre 2009.

| N° | Activité programmée pour le 2 nd semestre 09 | Commune | Résultat fin second semestre 2009 | Activité non réalisée | Commentaire | Planification pour premier semestre 2010 |
|----|---|-------------------------------------|---|--|--|--|
| 1 | Appui conseil à l'élaboration des EIE | Dimako, Gari-Gombo, Djoum, Messondo | Dimako: Dépôt dossier au MINEP GariGombo: TdR à la Mairie Messondo: Draft PA au MINFOF pour validation, ressources financières disponibles; TdR élaborés Djoum: TdR validés, rapport inventaire d'Exploitation obtenu | GariGombo: Réunion entre STBK et Mairie Planification attendue | -La réunion n'a pas pu se tenir vu le climat de tension qui règne entre l'exécutif communal et le personnel ; -Une rencontre informelle a eu lieu avec le DG de STBK qui a déclaré qu'il était partant pour une réflexion | GariGombo - Une mission à Batouri pour discuter de quelques propositions concrètes de révision du contrat avec STBK - Djoum: -Réaliser l'EIE Messondo PGQ ; PAO ; -Inventaire exploitation ; EIE |
| 2 | Appui technique à la planification du classement | Doumé, Batouri, Ndélélé; Angossas; | Batouri: Avis au public publié, réunion sensibilisation des populations réalisée, carte FC de l'Avis au Public récupérée Ndélélé: CTFC attend engagement de la Mairie Angossas: ; Descente sur le terrain avec MINFOF pour identification nouvelle zone Doumé : Descente terrain du MINFOF réalisé, dossier déposé au MINFOF et Avis au public attendu | | Ndélélé : Pas d'activité, le Maire s'étant montré très inactif | |
| 3 | Appui à la tenue de la réunion des | Doumé, Batouri, Ndélélé | Batouri : réunion tenue le 09/09/09 à Batouri (PV disponible) | | Ndélélé : Pas d'activité le Maire | Doumé : réunion autorités adm. |

| | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|--|
| | autorités administratives et des élites locales | | Prise de contact avec les 03 Maires (Batouri, Ndélélé, Doumé) | | s'étant montré très inactif | prévue pour Avril 2010 |
| 4 | Appui à la tenue des réunions de sensibilisation des populations locales | Doumé, Batouri, Ndélélé Sangmélina | Batouri : 12 réunions tenues du 16/11/09 au 19/11/09 dans les villages (PV disponibles) Prise de contact avec les 03 Maires (Batouri, Ndélélé, Doumé) | | Ndélélé : Pas d'activité le Maire s'étant montré très inactif Sangmélina : courrier de convention avec CUF pour financement | Doumé : réunion autorités adm. prévue pour Avril 2010 Sangmélina Suite classement ; ESE ; inventaire d'aménagement ; plan d'aménagement EIE ; inventaire d'exploitation... |
| 5 | Appui à la tenue de la commission de classement | Doumaintang, Doumé, Batouri, Ndélélé Sangmélina | Batouri : réunion tenue le 23/11/09 à Batouri (PV disponible et dossier en cours de transmission) | Doumaintang: réunion non tenue Pas d'activités pour Doumé, Batouri, Ndélélé et Sangmélina | Pas d'activité pour Ndélélé , le Maire s'étant montré très inactif Doumaintang : le Maire cherche désespérément financement Batouri : le dossier à transmettre au MINFOF n'attend que la signature de la lettre de transmission du Préfet qui était en congé | Doumé : réunion autorités adm. prévue pour Mai Doumaintang : commission prévue pour le mois de Janvier |
| 6 | Appui technique à l'élaboration des études socioéconomiques, création des CPF et reconnaissance des limites | Mbang, Messaména/Mindourou, Doumaintang, Doumé, Batouri, Ndélélé, Ndikinimeki | Ndikinimeki ; ESE bouclée et restituée. Rejet des responsabilités des consultants, difficultés de suivre 3 consultants sur la même étude Doumaintang : Enquête bouclée restitution en septembre Mbang : CTFC attend engagement du Maire | Pour les CPF : les cartes positionnant les CPF des sociétés privées n'ont pas encore été élaborées | Le shapefile « villages » doit nous être envoyé par le cartographe d'ALPICAM pour l'élaboration des cartes thématiques CPF | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les villages pour lesquels aucun CPF « UFA » n'existe et programmer une descente sur le terrain avec le MINFOF et le personnel communal pour la mise en place |

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|--|
| | | | <p>Messamena/Mindourou: ESE élaborée et restituée Ndélélé: en septembre Batouri: Formation ESE réalisée Pour les CPF: Les sociétés Alpicam/ « Decolvenaer » et Pallisco ont été rencontrée et la liste des CPF existant (riverains aux UFA) transmise au CTFC</p> | | <p>ESE Akom II/ Efoulan pas toujours achevée</p> | <p>des CPF « FC »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer un programme d'activités avec les CPF en y incluant le SIM PFNL • Planifier une réunion avec les concessionnaires pour présenter et harmoniser le programme d'activités à mener avec les CPF |
| 7 | <p>Appui conseil à la réalisation de l'inventaire d'aménagement</p> | <p>Yoko, Mbang, Akom II/Efoulan, Doumaintang, Messaména/ Mindourou, Lomié, Ndikinimeki</p> | <p>Yoko: DAO rédigé et mis à la disposition du Maire Ndikiniméki: Contacts établis avec TRC Lomié : les travaux de terrain sont achevés depuis début décembre 2009</p> | | | <p>Yoko : Inventaire Aménagement. PA, inventaire d'exploitation Ndikiniméki: Inventaire Aménagement. PA, inventaire d'exploitation Lomié : Janvier : 2^e mission de terrain pour suivi et confirmation de la fin des travaux</p> |
| 8 | <p>Appui technique à l'élaboration du plan d'aménagement</p> | <p>Yoko, Messondo</p> | <p>Messondo; dossier déposé au MINFOF</p> | | | |
| 9 | <p>Formation des délégations MINFOF et MINEP (2</p> | <p>Yoko, Dimako, Mbang, Gari-Gombo, Djoum, Akom II/Efoulan,</p> | | | <p>La mission d'évaluation du MINFOF sur la</p> | <p>Formation prévue en février 10</p> |

| | | | | | | |
|----|--|---|---|--|---|--|
| | organisées dans les régions) | Messaména/Mindourou, Doumaintang, Doumé, Batouri, Lomié, Moloundou, Ndélélé, Messondo, Ndikinimeki | | | mise en œuvre des PA des FC étant réalisée, une formation sera organisée à Bertoua pour délégations MINFOF et MINEP | |
| 10 | Appui à la création, structuration et formation des cellules | Yoko, Dimako, Mbang, Gari-Gombo, Djoum, Akom II/Efoulan, Messaména/Mindourou, Lomié, Moloundou, Messondo, Ndikinimeki | Remise des équipements à 5 CFC Les 4 modules de formation ont bien été identifiés sur la base des questionnaires « besoin en formation des CFC » élaborés conjointement avec le Pro-PSFE | | | 4 formations prévu pour 15 communes ciblées en 2010 (les communes doivent être choisies en Janvier 2010) |
| 11 | 2 Formations transversales techniques pour les cellules | Yoko, Dimako, Mbang, Gari-Gombo, Djoum, Akom II/Efoulan, Messaména/Mindourou, Lomié, Moloundou, Messondo, Ndikinimeki | Formation sur l'exploitation et la commercialisation des bois issus des forêts communales | | | |
| 12 | Appui conseil à la réalisation de l'inventaire exploitation | Dimako, Gari-Gombo, Djoum, Moloundou, Messondo | Djoum: Invent Exploit bouclé Rapport obtenu Dimako: Invent Exploit réalisé | | Gari-Gombo : climat social défavorable Moloundou : Maire peu motivé | Rapport non disponible (voir LF VEKO et Maire) |
| 13 | Appui à la prise en compte de la foresterie communale dans le budget communal, planification des activités des cellules | Yoko, Dimako, Mbang, Gari-Gombo, Djoum, Akom II/Efoulan, Messaména/Mindourou, Doumaintang, Doumé, Batouri, Lomié, Moloundou, Ndélélé, Messondo, Ndikinimeki | Appui menée dans les 3/4 des communes qui ont un PDC | | | |

| | | | | | | |
|----|--|---|--|--|--|--|
| 14 | Appui à la création d'une unité de transformation | Messondo, Dimako | Messondo : lancement de l'étude sur la création d'une UTB Etude juridique en cours de finalisation. Dimako : appui financier pour l'achat d'une lucas Mill. | | | |
| 15 | Formation PFNL sur base du concept DED élaboré | Yoko, Dimako, Mbang, Gari-Gombo, Djoum, Akom II/Efoulan, Messaména/Mindourou, Doumaintang, Doumé, Batouri, Lomié, Moloundou, Ndélélé, Messondo, Ndikinimeki | formation reçue à Mbang, Ndélélé, Dimako, Lomié, Batouri, GariGombo, Yokadouma Mission de suivi-évaluation du SIM régional réalisée | | Certains contrats ont été résiliés (radios locales et PFCO) et un nouveau contrat a été signé avec le PFCO/D | Les derniers paiements doivent être effectués et les nouveaux contrats avec les PFLO préparés et signés Le suivi hebdomadaire du SIM doit être réalisé par le CTFC (nouvelle recrue socio-éco) |
| 16 | Appui technique à la création de plantations | Meiganga, Demdeng, Mora, Nguibassal, Mboma | Nguibassal : Fourniture de 380 plants Reception des plantations de Mora (110 ha). Suivi Entretien des parcelles à Demdeng et Meiganga Appui à la commune de Meiganga d'une débrouilleuse | | Doumé : pourtant pas programmé à réalisé 6 ha de reboisement. | Mboma : pour 2010 Suivi des plants à Nguibassal |
| 17 | Appui technique à l'élaboration des PDC | Batouri, Lomié, Moloundou, Ndélélé, Doumaintang, Abong Mbang, Mboma (FFEM), Mandjou | Les PDC de Doumaintang, Mboma et Ma'an ont été observé et sont en cours de finalisation | | | Certaines cartes thématiques doivent encore être élaborées par le CTFC Certaines observations doivent encore être envoyées aux consultants |

Rapport D'activités Deuxième Semestre 2009

| | | | | | | |
|----|--|--|---|-------------------------------------|--|---|
| | | | | | | L'ensemble des PDC devrait être mis sur le site internet du PAF2C dès que les maires auront donné leur accord/validation finale du document |
| 18 | Publication des données sur l'utilisation RFA et des revenus des forêts communales par les communes | Yoko,Dimako, Mbang, Gari-Gombo, Djoum, Akom II/Efoulan, Messaména/Mindourou, Doumaintang, Doumé, Batouri, Lomié, Moloundou, Ndélélé, Messondo, Ndikinimeki | | Données RFA de 2009 non disponibles | Mise à la disposition du CTFC par le PSRF à partir de Février 2010 | |
| 19 | Maintenance site internet | | Site en permanence mis à jour | RAS | RAS | RAS |
| 20 | Mainstreaming VIH Sida | | Pris en considération dans les PDC | | | Rencontre avec conseiller DED transversal VIH / SIDA et ProPSFE à élaborer et s'accorder pour une stratégie mainstreaming |
| 21 | TDR modèle (ESE, EIE, | | TdR modèle élaboré et mise à la disposition du CTFC et testée (ESE) | | | Revision TdR modèle ESE après les premières expériences sur le terrain |
| 22 | Fiche Technique CTFC | 4 fiches disponibles | | | | Finalisation et mettre en forme le fiche technique jusqu'à mars 2010 |

IV Tableau de Bord PAF2C 2009

Tableau de bord des activités du PAF2C

| No ligne | Activité | situation en début PAF2C | Situation au 30/12/09 | Objectif PAF2C fin 2011 |
|----------|--|--------------------------|---|--|
| 1 | Nb de FC classées (0) | 6 | 7 | - Classement de 29 FC - Appui à l'aménagement - Suivi exploitation, transformation et commercialisation des produits (Ligneux et non ligneux) - Elaboration et appui à la mise en œuvre des contrats types - Structuration et appui à la formation des CFC - Suivi gestion des revenus de l'exploitation de la FC - Renforcement des capacités des personnels communaux et des administrations partenaires |
| 2 | Nb de FC en cours de classement (1) (2) | 3 | 26 | - Classement de 29 FC - Appui à l'aménagement - Suivi exploitation, transformation et commercialisation des produits (Ligneux et non ligneux) - Elaboration et appui à la mise en œuvre des contrats types - Structuration et appui à la formation des CFC - Suivi gestion des revenus de l'exploitation de la FC - Renforcement des capacités des personnels communaux et des administrations partenaires |
| 3 | Nb de FC aménagées (3) | 4 | 5 | - 19 FC aménagés - Appui à l'exploitation, transformation et commercialisation des produits de 10 FC - Elaboration et appui à la mise en œuvre des contrats types - Structuration et appui à la formation des CFC - Suivi gestion des revenus de l'exploitation de la FC - Renforcement des capacités des personnels communaux et des administrations partenaires |
| 4 | Surface FC aménagée (3) | 109 887 ha | 125 157 ha | 490 727 ha |
| 5 | Nb de FC en cours d'aménagement (4) (5) | 2 | 11 | 19 FC |
| 6 | Surface FC en cours d'aménagement (5) (6) | 32 134 ha | 279 006 ha | 490 727 ha |
| 7 | Surface reboisée | 0 | 371 ha (CTFC) 6000 ha (Minep) 10 ha (Commune) Total = 6381 ha | - Appui dans la procédure foncière (Immatriculation) - suivi de la gestion des plantations - Plantation 529 ha pour faire un total de 1 000 ha Plantés |
| 8 | Réunion de classement tenues | 3 | 12 | 17 |
| 9 | Dossiers transmis au MINFOF/PM | 3 | 7 | 19 |
| 10 | EIE réalisée | 1 | 0 | 24 |
| 11 | ESE réalisée | 4 | 8 | 19 |
| 12 | Inventaire d'aménagement | 4 | 3 | 19 |
| 13 | Plan d'aménagement | 4 | 2 | 19 |
| 14 | Inventaire d'exploitation | 12 | 5 | 19 |
| 15 | Plan de gestion quinquennal et annuel | 4 | 5 | 19 |
| 16 | Dossier de financement FEICOM | 0 | 1 | 10 |
| 17 | Nbre de FC en cours d'exploitation | 4 | 5 | 19 |
| 18 | Volume de bois exploité | 106 000 | 45 000 | |
| 19 | Etude faisabilité UTB | 0 | 1 | 5 |
| 20 | Etude de la forme juridique des entreprises | 0 | 1 | 5 |
| 21 | Formation (élus locaux, receveur municipaux, Tehniciens CFC) | 0 | H.J = 433 | H.J= 800 |
| 22 | Rencontres internationales de promotion du PAF2C | 0 | 4 | 6 |
| 23 | Convention signées | 0 | 03 (MINFOF, FEICOM, COFORMO) | 4 |
| 24 | Communication (CTFC Info) | 0 | 3 | 4 |
| 25 | Site internet et base de Données | 0 | 1 | 1 |
| 26 | Lutte contre l'exploitation illégale du bois | 0 | 4 | 12 |
| 27 | Nombre de commune membre ACFCAM | 0 | 80 | 120 |
| 28 | Plan de Développement communal (PDC) | 0 | 11 | 06 |
| 29 | Autres études) Analyse financière des communes de l'Est | 0 | 1 | 02 |
| 30 | Appui institutionnel (Journée de la Forêt communale-MINFOF) | 0 | 1 | 02 |

V. Information Financières du deuxième semestre 2009

1. Rapport financier FFEM : Dépenses suivant mesure du PAO second semestre 2009

| ACTIVITES | Lien avec les lignes budgétaires du PAF2C | fond FFEM | | | Nombre de massifs cibles par le financement | Cibles du financement PAO second semestre |
|--|---|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------|---|--|
| | | contribution financière du FFEM | Dépenses SECOND SEMESTRE 2009 | Solde contribution FFEM | | Noms des massifs forestiers communaux ou communes cibles |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Formation des délégations MINFOF et MINEP (organisées dans les régions) | 1.2.3 | | | | | |
| Appui technique à la planification du classement | 1,4 | | | | | |
| Appui à la tenue de la réunion des autorités administratives et des élites locales | 1,4 | | | | | |
| Appui à la tenue de la commission de classement | 1,4 | | | | | |
| Appui à la tenue des réunions de sensibilisation des populations locales | 1,4 | 12 000 | 0 | 12 000 | | |
| APPUI INSTITUTIONNEL ACFCAM | 151,0 | 3 000 | 1 763 | 1 237 | | Membres ACFCAM |
| Formation sur les contrats d'exploitation | 1,7,2 | 3000 | 2 733 | 267 | 15 | Yoko,Dimako, Mbang, Gari-Gombo, Djoum, Akom II/Efoulan, Messaména/Mindourou, Doumaintang, Doumé, Batouri, Lomié, Moloundou, Ndélélé, Messondo, NdiKinimeki |
| Total Objectif 1 | | 18 000 | 4 496 | 13 504 | | |
| Appui conseil à la réalisation de l'inventaire d'aménagement | 2.2.1 | 100 000 | 8 781 | 91 219 | 1 | Lomié |
| Appui technique à la création de plantations | 4.2.3 et 2.5.3 | 35 000 | 16 804 | 18 196 | 4 | Meiganga, Demdeng, Mora, Nguimbassal, (MBOMA) |
| Total Objectif 2 | | 135 000 | 25 585 | 109 415 | | |
| Appui à la création d'une unité de transformation | 3.2.1 et 3.2.2 | 15 000 | 15 000 | 0 | | DIMAKO |
| Total Objectif 3 | | 15 000 | 15 000 | 0 | | |
| Appui technique à l'élaboration des PDC | 4,4 | 9 000 | 4 284 | 4 716 | 2 | BOMA et Abong Mbang |
| Total Objectif 4 | | 9 000 | 4 284 | 4 716 | | |
| Appui conseil à l'élaboration des EIE | 5.1.1 | 10 000 | 3 049 | 6 951 | 1 | Dimako, |
| Total Objectif 5 | | 10 000 | 3 049 | 6 951 | | |
| Directeur Technique 3 mois | 6,2 | 4 000 | 2 134 | 1 866 | | Fonctionnement CTFC |
| Audit SAF 2J/MOIS | 6,2 | 4 000 | 2 744 | 1 256 | | |
| CHAUFFEUR | 6,2 | 1 000 | 999 | 1 | | |
| Complement Véhicule Est | 6,2 | 5 000 | 3 101 | 1 899 | | |
| Frais de fonctionnement de véhicule | 6,2 | 10 000 | 5 419 | 4 581 | | |
| Contrat FNCOFOR-CTFC | 6,2 | 9 000 | 0 | 9 000 | | |
| Total Objectif 6 | | 33 000 | 14 398 | 18 602 | | |
| TOTAL GENERAL | | 220 000 | 66 812 | 153 188 | | |
| Dépenses effectuées en dehors du PAO du second semestre | | | | | | |
| reglt Facture FNCOFOR de 2008 | 172 | | 6 824 | | | Animation session de formation des Maires de L'AFCAM du 30 juin-02 juillet 2008 |
| reglt Facture ONFI de 2008 | 6,2 | | 3 123 | | | Lancement PAF2C (Participation jacques Plan) |
| Prise en charge AT Français | 6,2 | 250 000 | 210 744 | 39 256 | | Novembre 2007-juillet 2009 |
| TOTAL DES DEPENSES | | | 287 503 | | | |

Commentaire

Hors mi le Pao du second semestre 2009, en jaune nous avons sur non objection de L'ACFCAM des paiements directs du FFEM aux bénéficiaires pour des factures datant de 2008 mais réglé en 2009. Appui Technique à l'élaboration des PDC: les contrats pour la réalisation de cette activité n'étant pas terminés une provision de 3 500 € devrait être faite sur le PAO 2010.

Appui Technique à la création des plantations : Bien que la réception des plantations 2009 (Mora, Ndemdeng, Meiganga) étant faite une provision d'environ 10 000 € devrait être faite sur le PAO 2010 pour le gardiennage et à l'entretien.

RECAPITULATION GENERALE SUIVANT AVENANT CONVENTION FFEM

| FFEM | | Rapport financier second semestre 2009 | | | | | |
|--|--|--|--------------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------|------------------------------------|
| Contrat n° CCM 1188,01S | | | | | | | |
| Intitulé du projet: Gestion durables des forêts communales au Cameroun | | | | | | | |
| Objectifs Spécifique | Activités | Budget FFEM prévu 4 ans € | Montant dépensé en 2008 en fca | Montant 1er Semestre 2009 | Montant 2nd Semestre 2009 | total des dépenses | Solde Contribution financière en € |
| Objectif N°1 | | | | | | | |
| Activité | | | | | | | |
| 111 | Mission Maires Camerounais | | 1 118,06 € | 3 631,37 € | | 4 749,43 € | |
| 112 | conférences/formation sur la gestion décentralisée | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 141 | Appui Technique au dossier de classement | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 161 | Formation des employés Communaux; gardes | | 7 427,53 € | | | 7 427,53 € | |
| | | | 0,00 € | | 1 762,68 € | 1 762,68 € | |
| 171 | Formation des élus locaux au maitrise de l'ouvrage | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 172 | Formation des cadres Communaux à la maitrise de l'ouvrage | | 7 394,33 € | | 9 557,38 € | 16 951,71 € | |
| 181 | Publications et contributions aux séminaires et atelier régionaux | | 0,00 € | 2 854,10 € | | 2 854,10 € | |
| | <i>S/Total</i> | 83 300,00 € | 15 939,92 € | 6 485,47 € | 11 320,06 € | 33 745,46 € | 49 554,54 € |
| Objectif N°2 | | | | | | | |
| Activité | | | | | | | |
| 211 | Appui à la création des plans de financement | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 212 | Convention provisoire exploitation | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 221 | Inventaire aménagement | | 0,00 € | | 8 781,06 € | 8 781,06 € | |
| 223 | Elaboration Plan aménagement | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 231 | Inventaire exploitation | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 232 | Plan V et PAO | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 241 | Définition et validation des stratégies commerciales | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 253 | Plantation | | 2 809,64 € | 15 221,98 € | 16 804,13 € | 34 835,75 € | |
| 254 | Financement de 1000 ha de plantations d'enrichissement et les entretiens | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| | <i>S/Total</i> | 301 117,00 € | 2 809,64 € | 15 221,98 € | 25 585,20 € | 43 616,81 € | 257 500,19 € |
| Objectif N°3 | | | | | | | |
| Activité | | | | | | | |
| 311 | Stratégie Commercialisation en forêt Communale | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 323 | Appui technique et suivi des unités de transformation | | 0,00 € | | 15 000,00 € | 15 000,00 € | |
| | <i>S/Total</i> | 35 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 20 300,00 € |
| Objectif N°4 | | | | | | | |
| Activité | | | | | | | |
| 413 | Création et appui à la création et au developpement d'entreprises | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 422 | Information,Sensibilisation et formation | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 431 | Formation aux métiers du bois | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 441 | Plan développement communaux | | 0,00 € | 32,59 € | 4 283,82 € | 4 316,41 € | |
| | <i>S/Total</i> | 34 987,00 € | 0,00 € | 32,59 € | 4 283,82 € | 4 316,41 € | 30 670,59 € |

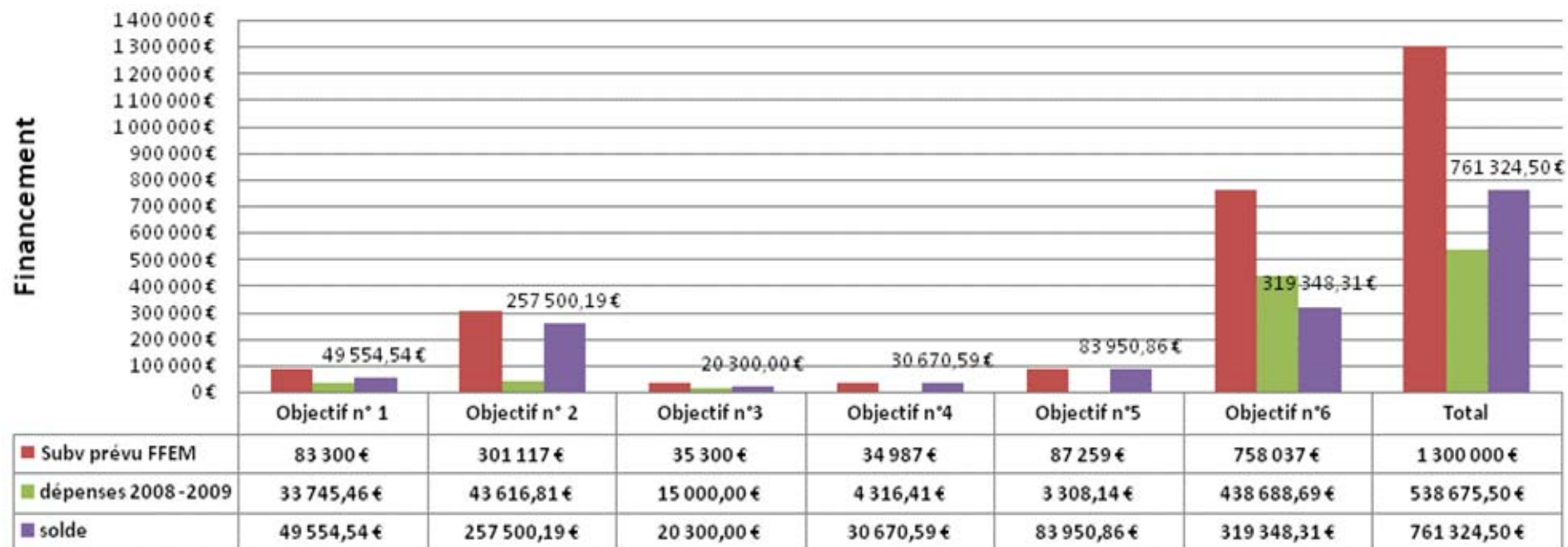
Rapport D'activités Deuxième Semestre 2009

| FFEM | | Rapport financier second semestre 2009 | | | | | |
|--|--|--|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------|------------------------------------|
| Contrat n° CCM 1188,01S | | | | | | | |
| Intitulé du projet: Gestion durables des forêts communales au Cameroun | | | | | | | |
| Objectifs Spécifique | Activités | Budget FFEM prévu 4 ans € | Montant dépensé en 2008 en fctfa | Montant 1er Semestre 2009 | Montant 2nd Semestre 2009 | total des dépenses | Solde Contribution financière en € |
| Objectif N°5 | | | | | | | |
| Activité | | | | | | | |
| 511 | Appui à la réalisation des EIE | | 0,00 € | | 3 048,98 € | 3 048,98 € | |
| 512 | Appui conseil environnemental | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 521 | Mise en œuvre PGE | | 0,00 € | 259,16 € | | 259,16 € | |
| 531 | Appui conseil pour la préparation des concepts | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 532 | Tests sur le terrain | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 541 | Appui conseil | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| 551 | Formation EFIR | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| | <i>S/Total</i> | 87 259,00 € | 0,00 € | 259,16 € | 3 048,98 € | 3 308,14 € | 83 950,86 € |
| Objectif n° 6 | | | | | | | |
| Activité | | | | | | | |
| 611 | Comité de Pilotage | | 3 545,51 € | | 3 122,73 € | 6 668,24 € | |
| 62 | | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| | Frais de Personnel directeur (Net à payer, Indemnité de congé) | | 57 411,26 € | 19 789,73 € | | 77 200,99 € | |
| | Prise en Charge AT Français | | 0,00 € | | 210 743,98 € | 210 743,98 € | |
| | Frais de fonctionnement | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| | Frais de Personnel Nationaux (Net à payer, cnps, impôts, frais de mission) | | 26 750,74 € | 4 484,20 € | 3 133,45 € | 34 368,38 € | |
| | Frais de fonctionnement autres (photocopies, timbres et petit outillage) | | 3 158,41 € | 53,72 € | 2 744,08 € | 5 956,21 € | |
| | Frais de fonctionnement Véhicules (carburant et entretien véhicule) | | 3 866,34 € | | 8 520,61 € | 12 386,94 € | |
| | Frais de fonctionnement locaux (Gardiennage ,Eau; Electricité, propreté, telep | | 20 174,79 € | 706,60 € | | 20 881,39 € | |
| | Investissements | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| | Installation Locaux Yaoundé(loyer ,réfections,mobilier) | | 11 704,32 € | | | 11 704,32 € | |
| | Installation Locaux Bertoua (avance mobilier AT) | | 126,53 € | | | 126,53 € | |
| | 3 Véhicules (307 neuve et deux 4*4 d'occasion) | | 48 631,24 € | | | 48 631,24 € | |
| | Equipement Informatique | | 7 733,71 € | | | 7 733,71 € | |
| 651 | Promotion des résultats du programme au cameroun et dans la sous-région | | 0,00 € | 2 286,74 € | | 2 286,74 € | |
| | | | | | | 0,00 € | |
| | <i>S/Total</i> | 758 037,00 € | 183 102,85 € | 27 320,99 € | 228 264,85 € | 438 688,69 € | 319 348,31 € |
| | | | 0,00 € | | | 0,00 € | |
| | TOTAL | 1 300 000,00 € | 201 852,41 € | 49 320,19 € | 287 502,90 € | 538 675,50 € | 761 324,50 € |
| | ETAT CAISSE D'AVANCE FFEM | en Francs CFA | en Euros | | | | |
| | Contribution financière déjà perçue | 399 555 872 | 609 119,00 | | | | |
| | Dépenses réalisées 2008 jusqu'au 31 dec 2008 | 353 347 967 | 538 675,50 | | | | |
| | Disponibilité en Banque | 46 207 905 | 70 443,50 | | | | |
| | Vente du véhicule TOYOTA HILUX SURF accidenté | 4 573,47 € | | | | | |
| | Extourne capital SARL | 1 524,49 € | | | | | |
| | TOTAL | 6 097,96 € | | | | | |
| | Dépenses réalisé sur cette vente(uniquement sur du fonction | 6 097,96 € | | | | | |
| | solde | 0,00 € | | | | | |

Commentaire

La vente du véhicule accidentée TOYOTA HILUX 4*4 Immatriculé CE 249 BD (3 000 000 fcfa) et extourne du capital de la SARL (1 000 000 fcfa) nous ont permis de régler des charges liées au fonctionnement du CTFC .car déjà justifiées et réabondées en objectif 6 du PAF2C

Répartition par objectifs de l'avenant de la subvention FFEM pour le PAF2C



2. RAPPORT FINANCIER GTZ

Dépenses suivant mesures du PAO du second semestre 2009

| GTZ | | RAPPORT FINANCIER SECOND SEMESTRE 2009 | | | | | | |
|--|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------|--|--|
| N°dossier: 07 2022 7-001 01 | | N° contrat: 81105437 | | | | | | |
| Intitulé du projet: Gestion durable des forêts communales Cameroun | | | | | | | | |
| Tableau synoptique des coûts et du financement (en euros*) | | | | | | | | |
| | Financement par la GTZ en Euros | DEPENSES 2008 en Euros | DEPENSES 1er SEMESTRE 2009 en Euros | DEPENSES 2nd SEMESTRE 2009 en Euros | TOTAL Depenses en Euros | SOLDE | Communes bénéficiaires du financement suivant PAO second semestre 2009 | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | | |
| 1 | Appui institutionnel à la création des FC aux ministères et délégations-Résultat 12 | 13 000 | 1 259,06 | 11 505,76 | 0,00 | 12 764,82 | 235,18 | |
| 2 | Appui technique dossier classement (planification du classement et réunion des autorités | 4 000 | 3 237,01 | 743,38 | 0,00 | 3 980,39 | 19,61 | |
| 3 | Cartographie et repérage terrain – Résultat 14 | 7 000 | 856,76 | 5 770,96 | 584,25 | 7 211,96 | -211,96 | Doumé-Efoulan-Angossas |
| 4 | Appui technique consultation des population et commission de classement– Résultat 14 | 18 000 | 4 765,02 | 11 226,25 | 263,74 | 16 255,00 | 1 745,00 | Batouri |
| 5 | Suivi de la convention cadre– Résultat 15 | 2 500 | 122,87 | 1 294,85 | 1 750,00 | 3 167,73 | -667,73 | |
| 6 | Appui à la création et au renforcement des CFC– Résultat 16 | 23 000 | 0,00 | 17 788,03 | 0,00 | 17 788,03 | 5 211,97 | |
| 7 | Préparation 2 plans de financement du PA – Résultat 21 | 1 500 | 430,53 | 909,08 | 0,00 | 1 339,61 | 160,39 | |
| 8 | Inventaire d'aménagement – Résultat 22 | 10 000 | 7 759,65 | 518,07 | 487,84 | 8 765,56 | 1 234,44 | LOMIE |
| 9 | Etudes socioéconomiques, création des CPF – Résultat 22 | 37 000 | 9 775,45 | 9 767,81 | 13 516,28 | 33 059,54 | 3 940,46 | MINDOUROU/MESSAMENA - DOUMANTANG - BATOURI - NDIKINIMEKI |
| 10 | Elaboration PA – Résultat 22 | 6 000 | 0,00 | 5 387,89 | 531,44 | 5 919,33 | 80,67 | Mission de suivi et évaluation des P.A de Moloundou-yokadouma-garigombo-dimako |
| 11 | Appui technique à la création des plantations – Résultat 25 | 40 000 | 842,24 | 29 134,70 | 9 315,13 | 39 292,07 | 707,93 | MORA - MEIGANGA - NDEMDENG |
| 12 | Elaboration stratégie commerciale– Résultat 31 | 3 500 | 3 311,57 | 0,00 | 0,00 | 3 311,57 | 188,43 | |
| 13 | Etude pour la création d'unités transformation– Résultat 32 | 25 000 | 104,36 | 2 983,26 | 9 716,08 | 12 803,70 | 12 196,30 | MESSONDO |
| 14 | Elaboration plan développement local– Résultats 43 et 44 | 40 000 | 7 417,92 | 18 293,40 | 7 937,03 | 33 648,35 | 6 351,65 | DOUMANTANG - NDELELE - MOLOUNDOU - LOMIE |
| 15 | Atelier planification comité pilotage – Juin 2008 | 5 000 | 1 510,27 | 3 489,72 | 0,00 | 4 999,99 | 0,01 | |
| 16 | Installation et fonctionnement du CTFC – Résultat 62 | 71 600 | 61 182,60 | 24 735,92 | 0,00 | 85 918,52 | -14 318,52 | |
| 17 | Appui conseil à l'élaboration des EIE | 0 | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 18 | Une formation transversale technique pour les cellules | 0 | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 19 | Appui conseil à la réalisation de l'inventaire exploitation | 2 000 | | | 2 286,74 | 2 286,74 | -286,74 | DJOUM |
| 20 | Formation des délégations MINFOF et MINEP (organisées dans les régions) | 0 | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 21 | Appui à la prise en compte de la foresterie communale dans le budget communal, | 0 | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 22 | Formation PPNL sur base du concept DED élaboré | 5 500 | | | 4 639,65 | 4 639,65 | 860,35 | LOMIE-MBANG - NDELELE-BATOURI - DIMAKO-DOUME |
| 23 | Publication des données sur l'utilisation RFA et des revenus des forêts communales par les | 0 | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |

Rapport D'activités Deuxième Semestre 2009

| GTZ | | RAPPORT FINANCIER SECOND SEMESTRE 2009 | | | | | |
|--|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------------|--|
| N°dossier: 07 2022 7-001 01 | | N° contrat: 81105437 | | | | | |
| Intitulé du projet: Gestion durable des forêts communales Cameroun | | | | | | | |
| Tableau synoptique des coûts et du financement (en euros*) | | | | | | | |
| | Financement par la GTZ en Euros | DEPENSES 2008 en Euros | DEPENSES 1er SEMESTRE 2009 en Euros | DEPENSES 2nd SEMESTRE 2009 en Euros | TOTAL Depenses en Euros | SOLDE | Communes bénéficiaires du financement suivant PAO second semestre 2009 |
| 23 | Publication des données sur l'utilisation RFA et des revenus des forêts communales par les communes | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 24 | Maintenance site internet | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 25 | Mainstreaming VIH Sida | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 26 | Salaire directeur CTFC | 28 500 | | 22 733,01 | 22 733,01 | 5 766,99 | |
| 27 | Salaire secrétaire, 2 chauffeurs et gardiens CTFC | 6 500 | | 2 522,63 | 2 522,63 | 3 977,37 | |
| 28 | Salaire responsable financier | 4 000 | | 1 844,18 | 1 844,18 | 2 155,82 | |
| 29 | Salaire AT (3 (6 mois), 1 (4 mois), 5 (3 mois)) | 18 000 | | 14 420,24 | 14 420,24 | 3 579,76 | |
| 30 | Achat d'un véhicule (un 4X4 pour centre-Sud) | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 31 | Achat matériels informatiques | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| 32 | Achat Motos et équipements motos (5 AG 100) | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | Fonctionnement CTFC |
| 33 | Frais de fonctionnement (Loyers, charges locatives, frais pour un comité de pilotage,...) | 20 000 | | 10 231,16 | 10 231,16 | 9 768,84 | |
| 34 | Frais fct voitures (2 voitures 4X4 mission dans les communes) et motos (5) | 2 000 | | 362,48 | 362,48 | 1 637,52 | |
| 35 | Achats matériels de bureaux et réfections locaux. | 1 000 | | 214,80 | 214,80 | 785,20 | |
| 36 | Directeur technique, Audit SAF, complément véhicule Est, frais de fonctionnement, matériel bureau. | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TOTAL | | 394 600 | 102 575,32 | 143 549,07 | 103 356,65 | 349 481,04 | 45 118,96 |
| Virement déjà effectué par la GTZ , dans la monnaie du contrat: | | 394 600 € | | | | | |
| depenses déjà effectuées | | 349 481 € | | | | | |
| Disponibilité CTFC | | 45 119 € | | | | | |
| versement Assurance suite au vol du véhicule Toyota hilux 4*4 immatriculé CE 522 B1 | | 18 141 € | | | | | |
| dépenses effectuées sur ce versement (uniquement sur de fonctionnement) | | 18 141 € | | | | | |
| Solde | | 0 € | | | | | |

Commentaire :

Le remboursement de l'assurance (18 141 €) Suite au vol du véhicule TOYOTA Hilux 4*4 double cabine nous a permis de régler les dépenses liées aux fonctionnement du CTFC .car dépenses déjà justifiées à la mesure 16 des précédant justificatifs.

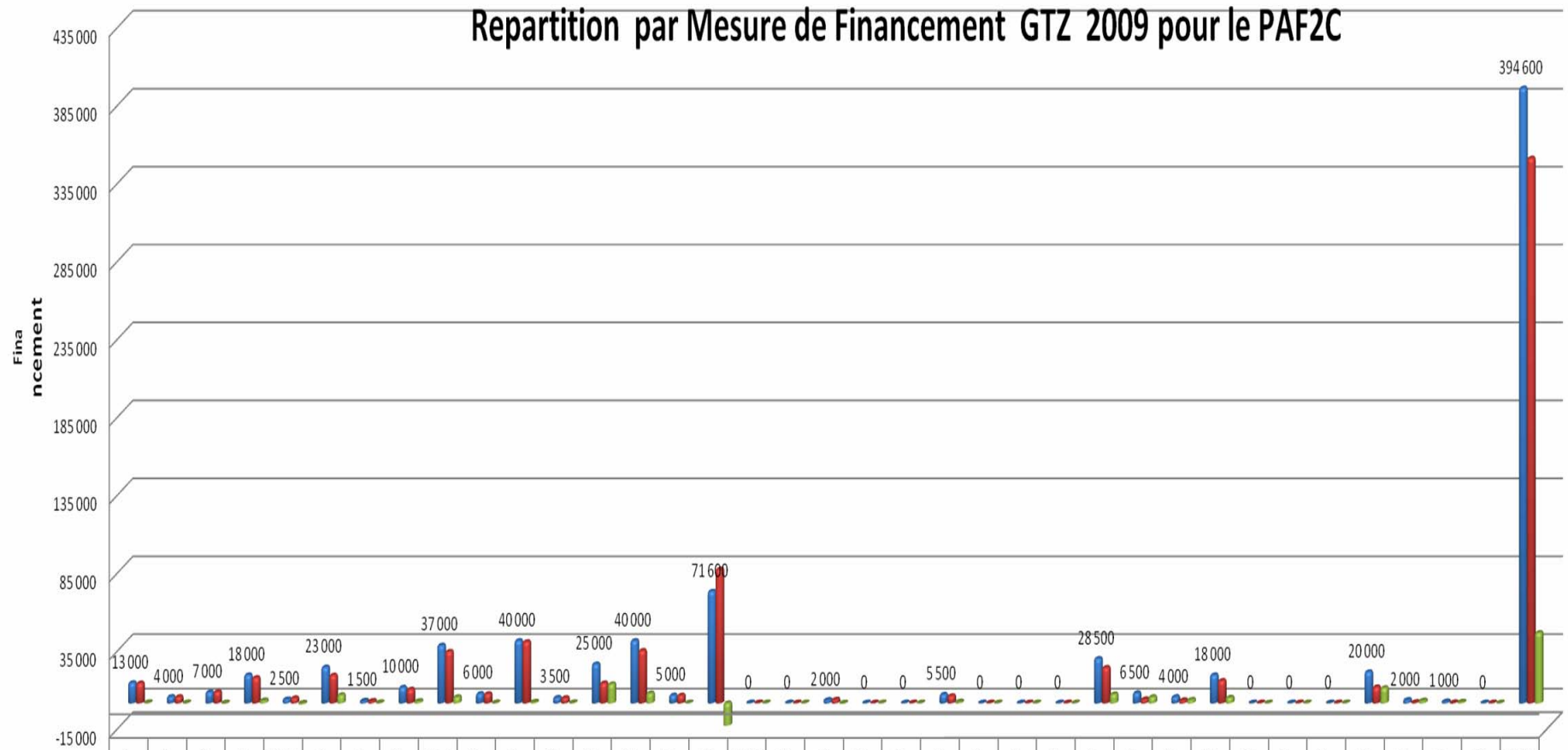
Mesure 9 : étude socioéconomique, Mesure 14 : Elaboration des Plans de développement local et Mesure 13 : Unité de transformation

Plusieurs contrats sont engagés quant à la réalisation de ses différentes activités du PAO second semestre 2009 mais non achevés une provision doit être faite sur le PAO 2010 pour finaliser cette activité.

Mesure 11 : Création des plantations, bien que la réception des plantations 2009 soit faite une provision (environ 10 000€) pour le gardiennage et à l'entretien devrait être pris en compte dans le PAO 2010

Une mission de suivi et évaluation des plans d'aménagements de Moloundou-Yokadouma-Garigombo-Dimako a été faite en dehors du PAO second semestre 2009.

Repartition par Mesure de Financement GTZ 2009 pour le PAF2C



| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|------|------|---------|------|------|---------|------|------|------|------|---------|---------|---------|---------|---------|------|------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|
| ■ contribution financière de la GTZ en Euros | 13 000 | 4 000 | 7 000 | 18 000 | 2 500 | 23 000 | 1 500 | 10 000 | 37 000 | 6 000 | 40 000 | 3 500 | 25 000 | 40 000 | 5 000 | 71 600 | 0 | 0 | 2 000 | 0 | 0 | 5 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 500 | 6 500 | 4 000 | 18 000 | 0 | 0 | 0 | 20 000 | 2 000 | 1 000 | 0 | 394 600 |
| ■ Total Dépenses 2008-2009 en Euros | 12 764, | 3 980,3 | 7 211,9 | 16 255, | 3 167,7 | 17 788, | 1 339,6 | 8 765,5 | 33 059, | 5 919,3 | 39 292, | 3 311,5 | 12 803, | 33 648, | 4 999,9 | 85 918, | 0,00 | 0,00 | 2 286,7 | 0,00 | 0,00 | 4 639,6 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 22 733, | 2 522,6 | 1 844,1 | 14 420, | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 10 231, | 362,48 | 214,80 | 0,00 | 349 481 |
| ■ Solde contribution GTZ en euros | 235,18 | 19,61 | -211,96 | 1 745,0 | -667,73 | 5 211,9 | 160,39 | 1 234,4 | 3 940,4 | 80,67 | 70 793 | 188,43 | 12 196, | 6 351,6 | 0,01 | -14 318 | 0,00 | 0,00 | -286,74 | 0,00 | 0,00 | 860,35 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 766,9 | 3 977,3 | 2 155,8 | 3 579,7 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 9 768,8 | 1 637,5 | 785,20 | 0,00 | 45 119 | |

Répartition financement GTZ par Objectif du PAF2C



| | Objectif n° 1 | Objectif n° 2 | Objectif n°3 | Objectif n°4 | Objectif n°5 | Objectif n°6 | Total |
|-----------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|
| ■ Budget 2008-2009 | 67 500 € | 96 500 | 28 500 € | 45 500 € | 0 € | 156 600 € | 394 600 € |
| ■ dépenses 2008 -2009 | 61 168 € | 90 663 € | 16 115 € | 38 288 € | 0 € | 143 247 € | 349 481 € |
| ■ solde | 6 332 € | 5 837 € | 12 385 € | 7 212 € | | 13 353 € | 45 119 € |

ANNEXES

Annexe1

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

D'UNE PART

**LE MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE, CI-APRES
DENOMME « MINFOF »
ET REPRESENTE PAR SON MINISTRE,**

ET D'AUTRE PART

**L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU
CAMEROUN, CI-APRES DENOMMEE « ACFCAM » ET
REPRESENTEE PAR SON PRESIDENT**

Préambule

Considérant certaines dispositions des lois N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, N°2004/018 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux communes, et la circulaire N°001/ CAB/PM du 11 janvier 2008, portant prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles ;

Considérant la convergence des actions entre l'ACFCAM et le MINFOF dans les domaines de l'aménagement durable des forêts, la lutte contre les changements climatiques et contre la désertification, la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration des conditions de vie des populations ;

Soucieux d'une bonne mise en œuvre de la politique forestière et environnementale du Gouvernement Camerounais à travers le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE).

Conscient de la place des communes dans la gestion durable des ressources naturelles.

Il a été convenu entre

Le Ministère des Forêts et de la Faune, ci-après dénommé « **MINFOF** » et représenté par son Ministre Monsieur **NGOLLE NGOLLE Elvis**
D'une part

Et
L'Association des Communes Forestières du Cameroun, ci-après dénommée « **ACFCAM** » et représentée par son Président, **Janvier MONGUI**

Ce qui suit :

TITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Le présent protocole d'Accord établi un cadre de collaboration entre l'association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) et le MINFOF, basé sur la promotion et le développement de la foresterie Communale au Cameroun.

Article 2 : Il a pour objet la mise en œuvre des activités du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C).

Article 3 : Les objectifs sont ceux définis dans les composantes 2, 4 et 5 du document stratégique PSFE et intégrés dans les plans d'opération du PAF2C, à savoir :

- poursuivre et accélérer le classement des forêts communales ;
- contribuer à l'élaboration de plans d'aménagement pour les forêts communales et à leur approbation ;
- définir et mettre en œuvre une politique de valorisation des ressources forestières ;
- promouvoir la légalité, la certification et la labellisation des produits forestiers issus des forêts communales ;
- promouvoir le développement des plantations forestières communales ;
- renforcer les institutions et impliquer les parties prenantes ;
- Appuyer le développement local corollaire d'une gestion forestière durable

- Rechercher des financements additionnels pour le développement de la foresterie communale ;

TITRE 2 : DES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Chapitre 1 : Des droits et obligations du MINFOF

Section 1 : Des droits du MINFOF

Article 4 : Le MINFOF se réserve le droit de commettre toute expertise en vue de procéder aux vérifications jugées utiles quant à la bonne exécution des activités.

Article 5 : Le MINFOF se réserve le droit de résilier avant terme la présente convention de collaboration en cas d'irrégularités graves dûment constatées, notamment le non respect des procédures de gestion des financements PSFE.

Section 2 : Des obligations du MINFOF

Article 6 : Le MINFOF s'engage à mettre à disposition les textes réglementaires régissant la foresterie communale ou, en cas de besoin, élaborer/adapter de façon concertée lesdits textes (notamment dans le cadre de la révision de la loi forestière et de ses textes d'application).

Article 7 : Le MINFOF s'engage à suivre et contrôler l'élaboration (notamment par la vérification des inventaires d'aménagement) puis l'approbation des plans d'aménagement.

Article 8 : Le MINFOF s'engage à suivre et contrôler les opérations d'exploitation forestière (notamment par la vérification des inventaires d'exploitation, la délivrance des certificats d'assiette de coupe et les opérations de récolement), ainsi que la mise en œuvre des autres mesures d'aménagement (participation des communautés riveraines, gestion environnementale, recherche, etc.).

Article 9 : Le MINFOF s'engage à procéder au classement de forêts communales.

Article 10 : Le MINFOF s'engage à associer l'ACFCAM dans l'examen et l'intégration des attentes de la foresterie communale dans l'élaboration des Termes de références éligibles au PSFE.

Article 11 : Le MINFOF s'engage à appuyer les communes pour le renforcement de leurs capacités en matière de gestion forestière durable (appui conseil, formations).

Article 12 : Le MINFOF s'engage à appuyer techniquement les communes pour le reboisement.

Chapitre 2 : Des droits et obligations de l'ACFCAM

Sections 1 : Les droits de l'ACFCAM

Art 13 : L'ACFCAM a le droit de solliciter l'expertise du MINFOF dans le domaine du secteur bois.



Section 2 : Des obligations de L'ACFCAM

Article 14 : L'ACFCAM s'engage à apporter aux communes membres l'appui nécessaire pour la gestion durable de leurs forêts communales.

Article 15 : L'ACFCAM s'engage à représenter ses communes adhérentes auprès du MINFOF dans toute concertation relative à la politique sectorielle et concernant le domaine de la foresterie communale.

Article 16 : L'ACFCAM s'engage à transmettre au MINFOF, six mois avant la fin de chaque exercice, les besoins des communes adhérentes quant aux activités inscrites dans le PSFE, afin de permettre leur prise en compte concertée dans les programmes de travail annuels du MINFOF.

Article 17 : L'ACFCAM s'engage à contribuer à l'élaboration des termes de référence pour les activités éligibles aux fonds PSFE.

Article 18 : L'ACFCAM s'engage à faciliter les relations entre communes adhérentes et le MINFOF, tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentrés, notamment pour la transmission et le suivi de dossiers (classement, aménagement, etc.).

Article 19 : L'ACFCAM s'engage à entreprendre la valorisation des ressources forestières communales pour le développement local, en cohérence avec les principes de gestion forestière durable et de lutte contre la pauvreté.

Article 20 : L'ACFCAM s'engage à renforcer les capacités des communes en matière de gouvernance administrative et financière (formation des élus à la gestion et à la maîtrise d'ouvrage, formation des employés municipaux en charge de questions administratives et financières).

TITRE 3 - DES DISPOSITIONS FINALES

Article 21 : L'ACFCAM doit informer semestriellement le MINFOF de l'état d'avancement de ses activités.

Article 22 : Les équipements acquis au bénéfice de communes forestières ou de l'ACFCAM deviennent leur propriété.

Article 23 : Font partie du protocole les accords entre le MINFOF et ses partenaires techniques et financiers, les plans d'actions, ainsi que les manuels de procédures relatifs à l'utilisation des ressources, ensemble de textes qui conditionne la mise en œuvre du PSFE.

Article 24 : La programmation d'activités à réaliser en partenariat passera par l'élaboration de plans d'opérations qui feront l'objet de concertations préalables et de validation au comité de pilotage.

Article 25 : Est responsable de la mise en œuvre de ce Protocole d'accord le Président de l'ACFCam.

Article 26 : Pour le suivi évaluation du présent Protocole d'accord, des revues semestrielles et à mi-parcours seront organisées tout au long de sa mise en œuvre.

Article 27 : Le présent Protocole d'accord pourra être suspendu ou résilié sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des dispositions de la présente convention et préalablement soumis au respect du délai de préavis de trois (3) mois.

Article 28 : Les préjudices qu'entraînerait cette résiliation seront réglés prioritairement à l'amiable. En cas de désaccord, les tribunaux Camerounais seront compétents.

Article 29 Toute révision ou modification du présent Protocole d'accord se fera par un avenant qui nécessitera l'accord et la ratification des deux parties.

Article 30 : (1) Les parties conviennent d'exécuter de bonne foi le présent Protocole d'accord dans le respect des principes de la bonne gouvernance.

(2) Toutefois l'inexécution des obligations de l'une ou de l'autre des parties du présent Protocole d'accord peut entraîner, avant terme, son annulation pure et simple. ;

(3) En cas d'irrégularités graves dûment constatées, et, après une mise en demeure de l'ACFCAM restée sans suite, le ministre chargé des Forêts se réserve le droit de résilier avant terme le présent Protocole d'accord.

Article 31 : Le présent Protocole d'accord a une durée de validité de quatre (4) ans, renouvelable. Après évaluation par le MINFOF.

Article 32 : La présente convention prend effet pour compter de la date signature par les parties contractantes en deux (2) exemplaires./-

Fait à Yaoundé, le 10 NOV 2009

LE PRESIDENT DE L'ACFCAM



LE MINISTRE DES FORETS ET
DE LA FAUNE



NGOLLE NGOLLE Elvis

Annexe 2

Liste des Communes membres de l'ACFCAM (Situation Décembre 2009)

| | | | |
|----|----------------|----|--------------|
| 1 | ABONG MBANG | 2 | AKOEMAN |
| 3 | AKOM II | 4 | Ambam |
| 5 | ANGOSSAS | 6 | ATOK |
| 7 | AYOS | 8 | BATOURI |
| 9 | BELABO | 10 | BENGBIS |
| 11 | BERTOUA Rurale | 12 | BETAREOYA |
| 13 | BIBEY | 14 | BIPINDI |
| 15 | BONALEA | 16 | DEMDENG |
| 17 | DIANG | 18 | DIMAKO |
| 19 | DJOUM | 20 | DOUMANTANG |
| 21 | DOUME | 22 | EBOWA |
| 23 | EFOULAN | 24 | EYUMEDJOCK |
| 25 | GARIGOMBO | 26 | KENTZOU |
| 27 | KETTE | 28 | KONYE |
| 29 | LAGDO | 30 | LEMBE YEZOUM |
| 31 | LOKOUNDJE | 32 | LOMIE |
| 33 | LOUM | 34 | MAAN |
| 35 | MAKAK | 36 | MAKENENE |
| 37 | MANDJOU | 38 | MBANG |
| 39 | MBOMA | 40 | MEIGANGA |
| 41 | MENGONG | 42 | MESSAMENA |
| 43 | MESSOK | 44 | MESSONDO |
| 45 | MEYOMESSALA | 46 | MEYOMESSI |
| 47 | MINDOUROU | 48 | MINTOM |
| 49 | MOLOUNDOU | 50 | MORA |
| 51 | MUDEMBA | 52 | MVANGAN |
| 53 | MVENGUE | 54 | NANGAEBOKO |
| 55 | NDELELE | 56 | NDIKINIMEKI |
| 57 | NGAMBE | 58 | NGAMBE-TIKAR |
| 59 | NGOULEMAKONG | 60 | NGUELEBOK |
| 61 | NGUIBASSAL | 62 | NGUTI |
| 63 | NGWEI | 64 | NIETE |
| 65 | NYANON | 66 | OLAMZE |
| 67 | OULI | 68 | OVENG |
| 69 | POUMA | 70 | SALAPOUMBE |
| 71 | SOMALOMO | 72 | TINTO |
| 73 | TOMBEL | 74 | TONGA |
| 75 | YABASSI | 76 | YAOUNDE1er |
| 77 | YOKADOUMA | | |

Annexe 3



Comité de pilotage
Projet de puits de carbone biologique « un parisien, un arbre »
Mairie de Paris - AIMF
Yaoundé - 1^{er} décembre 2009
COMPTE RENDU

Le comité de pilotage a réuni 13 personnes (Cf. liste en annexe 2)

Le compte rendu du comité de pilotage du 9 février 2009 a été approuvé par tous les participants

1. Rappel des principes et de la chronologie du projet – Pascal Cuny / ONFI

Cette communication a présenté le principe de partenariat du projet, sa chronologie et sa préparation, ses enjeux (fonciers, environnementaux, socio-économiques, etc.) et ses principaux résultats (2008 et 2009). Ce fut l'occasion de présenter les avantages et les difficultés liés à une démarche « carbone » notamment les aspects relatifs à la permanence des plantations, très mise à mal récemment par un feu à Koundoum (environ 2 ha) et deux à Koupa (environ 6 ha).

Débat

Les participants ont regretté ces trois feux qui sont survenus lors des opérations de prévention (brûlage du pare-feu de 5 m et contre feux extérieurs aux plantations). Ces dégâts font sensiblement alourdir les coûts de regarnis en 2010 (plus de 8 ha). Les GIC méritent d'être suivis de près dans ces opérations délicates. Rappelons que le retard dans les entretiens (plus d'un mois et demi) favorise la coupe d'herbe très sèche qui alimente les éventuels feux. Les chefs traditionnels et les populations riveraines devraient être plus impliqués dans la prévention et la lutte contre les feux de brousse : pour cela, les communes et les GIC doivent les sensibiliser pour qu'ils s'approprient le processus. Dans les contrats de gardiennage des GIC, il est bien stipulé la prévention des feux / du pâturage dans les plantations ainsi qu'une veille sanitaire (alerte pour traitement insecticide).

Par ailleurs, il a été rappelé que les communes ont une obligation d'engagement dans les démarches foncières (obtention d'une concession provisoire par l'Etat) et de classement de la future forêt communale¹. Cet engagement s'inscrit dans le double cadre des lois camerounaises et des principes du MDP². Une stagiaire travaille actuellement sur ces aspects et des cartes (plantations et emprise foncière communale là où elle est connue) pourront prochainement aider les communes sur ces aspects. Le programme PADDL (coopération allemande) peut aussi aider les communes sur ces aspects.

Enfin, les communes sont responsables du suivi et de la gestion des plantations (et plus particulièrement du respect des contrats par les GIC).

2. Présentation des travaux de reboisement de la campagne 2009 (Foumban / Tonga) – Raphaël Njoukam / CTFC

¹ Rappelons à ce sujet que le décret de 1995 stipule que « une forêt communale est une forêt qui a fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune ou qui a été plantée par celle-ci (art 30) - sur un terrain communal (ajout art 3 alinéa 12 décret) ». Les procédures classiques de classement des forêts « naturelles » ne devraient donc pas s'appliquer aux forêts communales « plantées ».

² Mécanisme de Développement Propre

Cette communication a présenté les principaux résultats de 2009 du projet à Tonga et à Foumban. Après les reboisements de 2008 à Foumban (27 ha) et à Tonga (24 ha), le projet a permis la mise en place de plantations en 2009 à Foumban (70 ha) et à Tonga (51 ha). Soit un total de 172 ha pour les deux communes dont 22 ha de fruitiers. L'ensemble des étapes conduisant à la mise en place des plants et à leur entretien a été présenté. Les taux de survie des plantations 2009 varient de 81 à 95 % selon les sites. Certaines difficultés ont été exposées : contestation foncière par des tiers, démarrage tardif des travaux en pépinière, faible niveau de suivi des consignes par les GIC, etc.

Débat

Les participants ont à nouveau débattu sur les feux qui ont dégradé environ 8 ha de plantations. La commune de Foumban va prochainement réunir les GIC et les gardiens afin de faire le point et envisager les mesures en vue de respecter les consignes du CTFC sur la prévention des feux.

Les traitements insecticides sont nécessaires (fortes attaques des termites sur les eucalyptus, les acacias et même les tecks). Cependant, ils sont menés avec des produits à faible rémanence, avec de petites doses et au plus près des collets, les paysans étant protégés par des masques et des gants appropriés.

Le projet n'a pas de « stratégie de sortie » en vue d'une reprise par les communes. Celles-ci ont par ailleurs de faibles moyens pour être financièrement engagées dans le projet. Par contre, on attend d'elles un plus grand engagement dans les activités, notamment celles relatives à la protection des plantations.

3. Présentation des travaux de reboisement de la campagne 2009 (Mandjou) – Louis-Bernard Cheteu / CTFC

Cette communication a présenté les principaux résultats de 2009 du projet à Mandjou où il a été planté 30 ha dont 6 ha de fruitiers. La majorité de ces derniers (80 %) ne sont malheureusement pas des plants greffés (pas de disponibilité locale), ce qui risque d'avoir des conséquences importantes en termes d'âge de fructification, de quantité et de qualité des fruits. Les ayous ayant été plantés tardivement sur des terres peu propices (sols à *Imperata cylindrica*) ont d'importants problèmes de reprise (feuilles jaunissant).

Débat

Les participants proposent qu'en 2010, les 550 plants non greffés reçoivent in situ des greffons de qualité. Le feu est aussi un risque à Mandjou (où l'entretien des parcelles n'est pas achevé) et les participants ont reconnu qu'en 2010, il sera nécessaire de « durcir » les termes des contrats (pénalités par semaine de retard pour les équipes de retard, reliquat de paiement en fin de saison sèche pour les gardiens, etc.).

4. Présentation des travaux des composantes (environnementales, foncières, développement durable) – Pascal Cuny / ONFI

Les trois composantes du projet (foncière, environnementale, socio-économique) ont été présentées. L'étude d'impact environnemental (EIE) de Foumban-Tonga a un coût très important (26 millions de FCFA au total) et hors de portée des communes. Il a été à nouveau rappelé aux communes que le mécanisme MDP exige que « 2/3 de la surface du projet soit identifiée et sous le contrôle du porteur du projet (les communes) au moment de sa validation », ce qui n'est le cas dans aucune des trois communes actuellement. L'étude de la stagiaire permettra d'aider les communes à travers les trois objectifs suivants : (a) Etat des lieux des démarches foncières des communes de Foumban / Tonga, (b) Identification foncière (i) conforme aux critères MDP (ii) prise en compte des droits coutumiers des populations locales / nomades, (c) contraintes pour les communes à parvenir à une convention (foncière) provisoire avec l'Etat et démarche (participative) pour y parvenir. Enfin, à Foumban, l'initiative « foyer amélioré » se poursuit et le projet « Développement et renforcement de l'utilisation des foyers améliorés et Protection de l'Environnement » (mis en œuvre et cofinancé par la Fédération Puakone Unis) vient de démarrer.

5. Utilisation des budgets des travaux en 2008 et 2009 et difficultés rencontrées – Carine Hougang et Baudelaire Kemajou / CTFC

En 2008, les dépenses engagées pour les travaux de plantation s'élevaient à 53,5 millions FCFA (versement de l'AIMF de 63,5 millions FCFA), soit un solde positif de presque 10 millions FCFA. En 2009, 72 contrats ont été signés. En novembre 2009, les dépenses engagées pour les travaux de plantation s'élèvent à 104,0 millions FCFA (versement de l'AIMF de 108,7 millions FCFA), soit un solde positif de presque 14,7 millions FCFA (dont la plus grande partie est prévue pour des activités en décembre 2009). Deux principales difficultés : (i) les 4 consultants n'ayant pas de structure d'accueil, le CTFC est obligé de supporter un redressement de la part de la CNPS (6 millions FCFA pour 2008 et 2009) (ii) le CTFC attend toujours le paiement par l'AIMF de la facture de 9.713.479 millions FCFA (liée à la charge de travail de l'AT ONFI en 2008) (iii)

Débat

Le CP a réitéré auprès des consultants la nécessité qu'ils régularisent leur situation (adhésion à un GIC ou création d'une association).

6. Engagements des communes pour la gestion durable des plantations

Sur le plan financier les communes ont peu de moyens. Celle de Tonga a un compte administratif annuel (budget réellement mobilisable) de 24 millions FCFA : **le coût des entretiens annuels (5,6 millions FCFA) nécessiterait 25 % du budget communal...** Pour Mandjou, ce coût avoisinerait les 3 % (2,4 / 80) et, dans ce cas, la commune pourrait jouer un rôle³.

Les maires reconnaissent la nécessité de **sensibiliser les populations riveraines** pour le maintien et la protection des plantations communales. Pour cela, les participants ont proposé plusieurs voies :

- Au cours du bornage de l'emprise foncière communale (négociations avec les riverains indispensables)
- Avec la mise en place de plaques de signalisation (dont inscription des droits et devoirs des populations riveraines avec des messages adaptés)
- Avec un plan d'action de sensibilisation (appui du CTFC possible)
- Lors de différentes manifestations publiques (conseil municipal, journées internationales (Femme, Famille, etc.), fête nationale, cultes religieux, etc.)
- A travers des émissions de radios locales / communautaires

Les maires reconnaissent aussi que les communes doivent être plus impliquées dans la communication et l'explication des contrats aux GIC : il faut en effet plus de négociation et de pédagogie pour que les GIC comprennent et s'approprient le contenu des contrats. Enfin, les délégués des GIC doivent résider sur place pendant les travaux (la commune doit contrôler cela).

7. Engagements de la Ville de Paris et de l'AIMF en 2010

Les maires ont reçu une correspondance d'ONFI le 17 novembre stipulant que la Ville de Paris et l'AIMF n'ont pas encore manifesté leurs intentions pour 2010. ONFI est vigilant et, avec des élus camerounais, multiplie des interventions auprès de ces bailleurs en vue d'une issue positive. Dès qu'une décision est prise, ONFI la communiquera immédiatement à l'ensemble des acteurs du projet dont les communes.

Annexe I

Ordre du jour

Ouverture du Comité

Tour de table, présentation des participants, désignation du président et du secrétaire

Approbation du compte rendu du comité de pilotage du 9 février 2009

Présentations

Rappel des principes et de la chronologie du projet – *Pascal Cuny / ONFI*

³ Le CTFC, avec un projet IADM (PSFE) pourrait aussi aider les communes dans certaines activités

Présentation des travaux de reboisement de la campagne 2009 (Foumban / Tonga) – *Raphaël Njoukam / CTFC*

Présentation des travaux de reboisement de la campagne 2009 (Mandjou) – *Louis-Bernard Cheteu / CTFC*

Présentation des travaux des composantes (environnementales, foncières, développement durable) – *Pascal Cuny / ONFI*

Utilisation des budgets des travaux en 2008 et 2009 et difficultés rencontrées – *Baudelaire Kemajou / CTFC*

Points de discussions

Sélection des terrains, bornage et demandes de concessions provisoires

Engagements des communes pour la gestion durable des plantations

Engagements de la Ville de Paris et de l'AIMF en 2010.

Annexe 2: Liste des participants

1. Honorable Mme Tomaino Ndam Njoya (députée du Noun Centre)
2. Salomon Sidé (maire de Mandjou)
3. Rigobert Oya Fandja (maire de Tonga)
4. Baudelaire Kemajou (CTFC)
5. Jean-Michel Sangmouda (Consultant CTFC)
6. Peter Rabus (CTFC – DED)
7. Elie Ngoa (CTFC)
8. Appolinaire Nankam (CTFC)
9. Louis-Bernard Cheteu (CTFC)
10. Raphaël Njoukam (CTFC)
11. Carine Houngang (CTFC)
12. Quentin Delvienne (Pro PSFE)
13. Pascal Cuny (ONFI)



**ASSOCIATION DES COMMUNES
FORESTIERES DU CAMEROUN
(ACFCAM)**

*B.P. : 15107 Yaoundé
Email : acfcam1@yahoo.fr*

*Tél. : (00237) 77 45 40 45
(00237) 22 203512*

**COMPTE RENDU
3^{EME} ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACFCAM
DU 09 NOVEMBRE 2009.**

*Centre Technique de la Forêt Communale
Yaoundé*

L'ACFCAM a tenu le lundi 09 novembre 2009 au CTFC, sa troisième assemblée générale ordinaire. Cette assemblée réunissait les Maires des communes forestières membres, le personnel du CTFC et un invité de marque, M. Jacques PLAN de la Fncofor. (*Voir la liste de présence en annexe 1*).

11H 00 : Mot d'ouverture et présentation de l'ordre du jour par le Président de l'ACFCAM, M. MONGUI Janvier (*voir annexe 2*).

Dans son propos liminaire, le président de séance tout en souhaitant la bienvenue aux participants, a tenu à rappeler le contexte dans lequel se tient cette assemblée générale à savoir l'évolution à mi-parcours du PAF2C. Il était donc question de faire le point et de se poser des questions essentielles pour la suite de ce programme.

I- Les Présentations

Présentation 1 : Françoise Plancheron, Directrice Technique sortante du CTFC. Arrivée en fin de contrat, Françoise a fait un bref bilan de ses deux années d'activités passées au CTFC. Ses activités ont porté essentiellement sur la Gestion financière du programme, la Coordination technique des activités, les Plans Aménagement, les formations, et les Plantations. Comme difficultés rencontrées elle a notée le retard dans le financement qui nuit au bon fonctionnement de la structure, les lenteurs administratives dans le traitement des dossiers des FC et le faible engagement de certaines communes. Comme perspectives, elle souhaite une réelle consolidation des financements GTZ, PSFE, FEICOM, Communes, une augmentation des ressources humaines au CTFC, et un réel engagement des communes.

Présentation 2 : Appolinaire Nankam, CTFC

Appolinaire, a présenté un tableau qui montre l'état des lieux des dossiers de classement des FC. Il ressort de ce tableau que 06 FC attendent la signature de leur décret de classements au niveau de la primature et que 05 autres dossiers des FC sont au MINFOF et prêts d'être transmis à la primature. Soit une dizaine de dossiers qui attendent les décrets de classement. Cependant, l'on déplore une inertie de l'administration dans le traitement des dossiers de classement, les conflits entre les élites locales et les Maires, certains Maires sont peu engagés à cause des problèmes financiers, et d'autres qui ne respectent plus les clauses de la Charte des communes forestières qu'ils ont eux même signé.

Présentation 3 : Peter Rabus, AT/DED

Peter a présenté le travail des deux assistants techniques du DED pour le compte du PAF2C tout en précisant que ce travail est conforme au cadre logique du PAF2C et la chaîne d'impact du ProPSFE, et s'insère dans le cadre général du PSFE. Cet appui se résume en 7 produits :

- Elaboration d'un **concept pour le développement locale** basé sur la sylviculture
- Appui à l'**élaboration des plans d'aménagement** (PA) dans au moins 5 communes
- Dans au moins 5 communes des **cellules de la foresterie communale** (CFC) sont mise en place, formées et fonctionnelles
- Au moins 5 communes sont accompagnées dans la **mise en œuvre** de leur **plan d'aménagement forestiers**
- les utilisations traditionnelles et surtout des valeurs ajoutés aux **Produits Forestiers Non-Ligneux** (PFNL) contribuent à l'augmentation des revenus de la population riveraine des forêts communales (dans le cadre de la mis en œuvre du PA)
- Une **procédure modulaire pour la certification** des forêts communale est élaborée et testée.
- Une **démarche pour le développement communale** basé sur la sylviculture est élaboré, **approuvé par les autorités** et trouve son utilisations dans d'autres régions du Cameroun.

Il a par la suite énuméré quelques difficultés qui atténuent l'atteinte de ces objectifs : - la non disponibilité des ressources financières ;

- le faible engagement de certains Maires ;
- et l'insuffisance des ressources humaines au CTFC

Présentation 4 : Bodelaire Kemajou, Directeur du CTFC

Bodelaire s'est tout d'abord réjoui du fait que le protocole d'accord entre l'ACFCAM et le MINFOF sera enfin signé, avant de faire un état des lieux des partenariats qui ont été engagés et les projets en cours à savoir :

- ❖ Partenariat COMMUNES / CTFC /ACFCAM
- ❖ Partenariat FEICOM /ACFCAM
- ❖ Partenariat CASCADE / CTFC
- ❖ Projet IADM
- ❖ Projet ACFCAM/ FNCOFOR (partenariat)
- ❖ Projet ACFCAM/ ONFI (partenariat)
- ❖ Partenariat GTZ
- ❖ Autres partenariats

En somme, compte tenu de la limitation de nos moyens actuels, le CTFC éprouve des difficultés pour mener à bien ses activités. Cependant, en dépit de cette situation, des initiatives sont prises afin que les objectifs assignés au CTFC soient atteints. A cet effet, M. le Directeur du CTFC a sollicité le soutien de l'ACFCAM, et de tous les autres partenaires pour la réussite de ce programme ambitieux.

Après ces présentations, les participants ont exprimé les vœux suivants :

Le CTFC devra :

- prioriser et réorienter les jours à venir ses activités compte tenu de l'alerte financière,
- recentrer l'action du programme sur quelques domaines précis : classement des FC, Aménagement des FC, mise en exploitation-commercialisation, reboisement-enrichissement, et se désengager d'autres action communales ;
- revoir les conventions fncofor/GTZ/Acfcam ;
- revoir l'organisation interne du CTFC et au niveau des communes ;
- repositionner le rôle des assistants techniques de DED ;
- se lancer dans les opérations de reboisement ;
- Assurer sa pérennité en facturant ses prestations aux communes ;
- Avec l'ACFCAM dégager un plan d'action stratégique pour que les choses avancent pour le mieux.

***II-Travaux en commission :
Principales résolutions***

Trois commissions ont été mises en place pour débattre des thèmes spécifiques (voir annexe 1) et la restitution s'est faite en plénière.

1- Commission révision de la loi forestière

Président : Nti MEFÉ salomon Maire de Djoum

Rapporteur vincent Béligné, CT MINFOF

Membres : Ndinjock Paul, Maire de Messondo

Ndoukouo Amadou, conseiller municipal commune de Fouban

Cheteu louis Bernard, Directeur Technique CTFC

Hissene Hassane, Président ADUBIC, ONG partenaire du CTFC dans le reboisement dans l'Extrême-nord .

Après évaluation de la législation actuelle, cette commission a élaboré les propositions des communes forestières relatives à la révision de la loi forestière. Ces propositions portent sur cinq volets essentiels :

Volet création des FC:

- Que des précisions soient apportées sur l'article relatif à la définition d'une forêt communale, avec la possibilité de création de forêts régionales et des zones d'intérêt cynégétique à gestion communale (ZICC) ;
- Que les blocages soient levés dans les procédures de classement des FC, notamment les oppositions individuelles ;

Volet aménagement des FC :

- Que soit introduite l'idée des assiettes de coupe annuelle ou quinquennale dans les FC ;
- Qu'on puisse élaborer les normes d'inventaire en zone sahélienne ;
- Que soit introduite dans la loi, la possibilité de signature d'une convention provisoire autorisant l'exploitation de 3 assiettes de coupe en phase d'aménagement de la FC;

Volet exploitation des FC :

- Que la taxe d'abattage des FC soit payée à la commune et non à l'Etat lorsque celle-ci exploite par vente de coupe, aux mêmes taux que ceux en vigueur dans les UFA
- Qu'il y ait une possibilité de renouveler deux fois une assiette quinquennale
- Possibilité, pour les communes qui le souhaitent, d'inventorier et d'exploiter en une fois leur 1^{ère} assiette de coupe quinquennale , sans modifier la limitation à 2 ans de l'ouverture de chaque assiette annuelle.

Faire valoir le précédent de la FC Djoum et l'impossibilité de recourir aux services d'un exploitant si le volume à exploiter est inférieur à 500 m³.

Volet transformation :

- Que la commune soit enregistrée en qualité de transformateur lors que l'exploitation se fait en régie

Volet immatriculation :

- Que des dérogations soient prises pour les communes en matière d'immatriculation des FC

2- Commission Consolidation et développement de l'ACFCAM

Président : MONGUI Janvier, Maire de Dimako, Président de l'ACFCAM

Rapporteur : Elie Ngoa, CTFC

Membres : Abba Boukar, Maire de Mora
OYa Fandja Rigobert, Maire de Tonga
Mbock Marie Pascale, Maire de Nguibassal
Jacques PLAN, Fncofor
Appolinaire Nankam, CTFC

Le constat qui se dégage sur le fonctionnement actuel de l'ACFCAM est que c'est une association qui marche au ralenti et pour cause : les communes membres ne payent pas toutes leurs cotisations. Sur 70 communes, deux seulement sont à jour. Devant cette situation l'ACFCAM ne peut être autonome, elle doit s'appuyer sur le CTFC pour fonctionner (local, communication, existence), ce qui limite ses activités. Les stratégies suivantes ont été adoptées en vue de la mobilisation des contributions des communes :

- Que les Maires apportent des délibérations de leurs conseils, signés par le gouverneur autorisant le FEICOM à couper à la base sur les CAC, leur cotisation ACFCAM.
- A défaut de la délibération, que les Maires inscrivent les cotisations ACFCAM dans leur Budget, dans la rubrique consacrée aux activités associatives et le faire valider par la hiérarchie ;
- L'ACFCAM devra aussi jouer un rôle déterminant en interne au niveau de ses membres pour se faire conseiller par le CTFC quant aux activités relatives au classement, l'aménagement et l'exploitation des FC ;
- l'ACFCAM devra penser à insérer un volet sanction au-delà du 30 mars afin que seules les communes à jour dans leur cotisation, bénéficient des services du CTFC ;
- La date butoir pour le paiement des cotisations est fixée au 30 mars de chaque année, correspondant au versement de la 1^{ère} tranche des CAC par le FEICOM ;
- L'ACFCAM a un compte logé à la SGBC, mais exceptionnellement, les communes membres peuvent déposer leur cotisation auprès du Directeur du CTFC.
- Incitation des communes à prendre conseil auprès du CTFC dans le choix du mode d'exploitation et de commercialisation de leurs bois.
- Validation des contrats et documents-types rédigés par le CTFC et obligation ultérieure de les utiliser.
- Rupture des contrats d'aménagement-exploitation accordant à un industriel le monopole de l'exploitation d'une FC et renégociation des modalités d'exploitation et de vente des bois des assiettes de coupe selon les principes décrits par le CTFC.

Par conséquent, le CTFC devra :

- Elaboration de contrats-types applicables à l'ensemble des communes et susceptibles de compléments et d'adaptations locales
- Contrats d'exploitation en régie d'entreprise. Existe déjà mais doit être validé par l'ACFCAM
- Contrats de ventes de coupe incluant la vente de bois sur pied et leur exploitation
- Contrats de vente de grumes sur parc, après leur exploitation en régie
- Contrats de vente de grumes à l'unité de produit
- Contrats d'approvisionnement (gré à gré)
- Elaboration d'un cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicable à l'exploitation des assiettes de coupe (en régie d'entreprise ou par vente de coupe)
- Listing des clauses techniques particulières susceptibles de compléter au cas par cas le CCTG.

Elaboration de dossiers-type d'appels d'offres relatifs :

- A l'achat de prestations d'inventaire ou d'exploitation par la commune
- A la vente par la commune de bois sur pied, de grumes ou de sciages.
- Formation des agents des cellules de foresterie communale (CFC) au suivi et au contrôle de l'exploitation- commercialisation en FC :
- Présentation détaillée des inventaires d'exploitation
- Elaboration et diffusion de protocoles de contrôle des inventaires d'exploitation

- Elaboration et diffusion de protocoles de contrôle des exploitations en régie directe, en régie d'entreprise et par vente de coupe
- Elaboration et diffusion de protocoles de réception de coupe et de mesurage des lots de grumes.
- Appui-conseil individualisé par commune sur le choix du mode d'exploitation-commercialisation le mieux adapté et le plus profitable.

Par la suite, le Président de l'ACFCAM a lancé un appel à tous les membres pour un sursaut d'orgueil afin que vive notre association.

3- Commission Gouvernance

Président : Mboundjo Jean, Maire de Ndélélé

Rapporteur : Adolphe Ondoua, CTFC

Membres : Christophe Mien Zok, Maire Angossas

Affoula Beye Simon, Maire de Messamena

Dimba Gombo R. Maire de Batouri

Awouala Balaba, Maire de Doumé

Bodelaire Kemajou, Directeur du CTFC

En 2009, la part de la RFA allouée aux communes et aux populations riveraines a été réduite de 50%. Les Maires sont inquiets et ne savent pas si cette décision ne concerne que l'année 2009 ou alors elle doit faire l'objet d'un article dans la loi des finances en débat à l'Assemblée nationale en cette session de novembre. Par ailleurs, on note une recrudescence de l'exploitation illégale dans les communes forestières et pire encore dans les forêts communales en projet de classement, avec la complicité de certains agents de l'administration forestière locale, malgré les dénonciations et les saisies qui ont été opérées.

Comme stratégies à déployer par les Maires, Il faut tout d'abord rappeler que les Maires ont les pleins pouvoirs pour effectuer des saisies dans leur territoire de compétence en cas d'exploitation illégale. Si l'exploitation s'effectue dans la commune, le Maire doit mener une action concertée avec le sous-Préfet, la gendarmerie, et garder le bois saisi à la fourrière municipale. Ce n'est qu'après qu'il informera le Préfet et les responsables locaux du MINFOF. Le bois saisi ne pourra être retiré par le MINFOF que sur décharge. Cette décharge permettra au Maire d'adresser une lettre au MINFOF avec copie de la décharge.

- Si par contre le bois saisi provient de la forêt communale, ce bois appartient à la commune et de ce fait, la Mairie peut procéder à la vente aux enchères après information du Ministre des Forêts et de la Faune.

- Par ailleurs, il faut associer les ONG nationale et internationales à la lutte contre l'exploitation illégale et le CTFC doit mener des actions de communication fortes à cet effet

- Les communes peuvent ériger des barrières afin de limiter l'évacuation des bois illégaux

Concernant la RFA, les Maires soutiennent leur engagement issue de l'atelier sur la gestion transparente de la RFA à kribi à savoir que la RFA devienne une recette affectée dans le budget des communes avec quote part réservée aux investissements ;

- l'ACFCAM devra entreprendre des démarches courant 2010 pour la restitution de la totalité de la RFA afin que la loi des finances ne maintienne pas les dispositions de 2009

- l'ACFCAM souhaite un élargissement des redevances aux autres ressources naturelles comme l'eau, les mines

-L'ACFCAM soutient la suppression des dépenses de prestige et la gestion rationnelle du personnel communal

-l'ACFCAM souhaite une relecture des textes législatifs et réglementaires relatifs à la RFA.

18h 10 Mot de clôture du Président de l'ACFCam, J. MONGUI SOSSOMBA

Félicitations à tous pour l'engagement dans ce programme ambitieux et que tout soit mis en œuvre pour que l'aventure continue.

Annexe 5

TDR mission d'évaluation mise en œuvre PAF2C (4 au 9 décembre 2010)

TDR pour le suivi de la mise en œuvre du PAF2C

I. Contexte et justification de la mission

Suite à la mission d'évaluation de la convention séparée GTZ ACFCAM effectuée par le ProPSFE (GTZ et DED) du 14 mai 2009 au 30 mai 2009, aux résultats de celle-ci et aux recommandations du comité de pilotage du PAF2C de juin 2009, le ProPSFE propose par ces TDR de procéder à une mission de suivi des engagements des parties prenantes et des décisions du comité de pilotage.

En effet, les membres bailleurs du dernier comité de pilotage avaient fait la demande explicite de pouvoir participer à ce type d'action. Par la présente, la GTZ invite les représentants partenaires à accompagner la mission. Les frais encourus sont bien entendu à la charge de chaque organisation.

Bien que les financements des bailleurs de fonds n'ont pas été ceux escomptés (sauf ceux issus du FFEM), l'équipe de mission se chargera essentiellement d'évaluer l'efficacité des collaborations des communes bénéficiaires avec le CTFC ainsi que la qualité des activités mises en œuvre par le CTFC et ce notamment au regard des conseils enregistrés dans les rapports des comités de pilotage et d'évaluation CTFC-ProPSFE, assemblée générale de l'ACFCAM, etc.

II. Objectifs de la mission

Objectif global

Suivre la mise en œuvre du PAF2C et le fonctionnement du CTFC.

Objectifs spécifiques

- Évaluer la mise en œuvre des outils de fonctionnement du CTFC
- Apprécier l'organisation globale de la mise en œuvre du PAF2C par le CTFC, les relations de travail établies,...
- Évaluer le rôle et les actions des ressources humaines du CTFC et des AT DED du PROPSFE placés en appui au CTFC;
- Évaluer le niveau de participation et d'appropriation des communes;
- Évaluer la qualité des activités réalisées ;
- Recommander des actions de modification de moyens ou de techniques en vue d'une amélioration si nécessaire.

III. Thèmes généraux à aborder et sources d'information potentielles pour la mission

| A évaluer... | | Source d'information clés | |
|--------------|---|--|----------------|
| 1. | Les relations institutionnelles du CTFC | | |
| 1.1 | Collaboration de travail avec les communes bénéficiaires. | - Entretiens avec les communes bénéficiaires | Autoévaluation |
| 1.2 | Collaboration avec les services déconcentrés de l'état. | - Entretiens avec les services déconcentrés de l'état. | |
| 1.3 | Autres collaboration (PADDL, FEICOM,...) | - Discussion informelle | |

| | | | |
|-----------|--|--|----------------|
| 2. | Les aspects fonctionnels du CTFC | | |
| 2.1 | Convention de collaboration et Charte des communes forestières signées et respectée... | - vérification dans les communes - questionnaire commune | Autoévaluation |
| 2.2 | Contrepartie communale fournie | - Entretiens commune et CTFC | |
| 2.3 | Transparence et volonté politique pour une bonne collaboration | - Avis assistant technique CTFC - Entretiens informels et communal | |
| 3. | L'exécution technique et sa qualité | | |
| 3.1 | Réalisation effective | - Vérification in situ / Rapports du comité de pilotage | Autoévaluation |
| 3.2 | Justification des méthodologies de mise en œuvre utilisées | - PDC,CFC, ESE, Reboisement,... | |
| 3.3 | Qualité des activités de terrain | - Entretiens informels dans les villages (Prise en compte des aspects sociaux et Technicité du classement des massifs) | |
| 3.4 | Appropriation au niveau communal (CFC,...) | - Disponibilité des documents au siège de la commune (archivage,...) - Bureau aménagé pour la cellule (outils de travail présents) - Personnel attaché (compétences, planning des activités,...) | |

IV. **Méthodologie et activités liées**

Bibliographie : Identifier les documents clés pour l'évaluation de la convention et les rendre disponibles.

Récolte des données :

Niveau ACFCAM : Lecture du compte rendu de la dernière assemblée générale, de l'évaluation de la mise en œuvre de la convention cadre.

Niveau CTFC : Autoévaluation sur les activités foresterie communale

Entretiens personnalisés avec chaque ressource humaine du CTFC

Niveau communal : entretiens semi-dirigé avec les maires et leurs collaborateurs

Entretiens avec les responsables des cellules de foresterie communale.

Niveau village : entretiens informels sur les activités menées par le CTFC

Analyse des données : Exploitations des données récoltées notes des entretiens informels, établir les liaisons avec les rapports de comité de pilotage. Établir un constat global de mise en œuvre.

Recommandations : Proposer des outils ou des actions correctives pour une meilleure mise en œuvre du PAF2C

V. Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus de la présente mission sont les suivants :

- Un état sur les relations institutionnelles du CTFC est disponible ;
- L'efficacité, l'efficience du CTFC et de la stratégie de mise en œuvre du PAF2C sont analysés ;
- La participation et l'appropriation des communes est analysée ;
- Un sondage sur la qualité de l'exécution technique est fait;
- Des propositions concrètes sont faites pour maximiser les impacts de la mise en œuvre du PAF2C.

VI. Durée et lieu d'exécution

La mission démarrera le 4 janvier 2010 et prendra fin le 9 janvier 2010 conformément à la programmation provisoire ci-jointe.

VII. Composition souhaitée de la mission

| Organisation |
|----------------------------|
| MINFOF |
| GTZ |
| DED |
| FFEM (AFD ou SCAC?) |
| ONFI |
| ACFCAM |
| CTFC |

VIII. Programme de mission

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-------|---|---|--|--|--------|----------|
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| | <p>8 h 30 – 9 h 00 : Échange avec équipe de mission sur TDR, programme et utilité évaluation.</p> <p>9 h 00 – 10 H 00 : entretien avec le directeur</p> <p>10 h 15 - 11 h 15 : entretien avec le directeur technique</p> <p>11 h 15 - 12 h 15 : entretien avec l'expert SIG</p> | <p>7 h 00 – 10h00 Voyage Messondo</p> <p>10 h00 : Rencontre avec le maire ou représentant, cellule, discussion</p> <p>Analyse de la programmation pour 2010</p> | <p>9 h - 13 h Comité de pilotage</p> | <p>Réunion technique CTFC partenaires : aspects techniques, responsabilités planification 2010</p> | | |
| | <p>12 h 15 – 13 h15</p> | | | | | |
| | <p>13 h 15 – 14 h 00 : entretien avec aménagiste centre sud</p> <p>14 h 00 – 14 h 45 : entretien avec aménagiste Est</p> <p>15 h 00 – 15 h 45 : entretien avec la responsable financier</p> | <p>Visite du site potentiel pour UTB Messondo, + Présentation étude Elie</p> | <p>Préparation réunion technique du vendredi</p> | | | |
| | <p>15 h 45 – 17h00 : Entretien, discussion et analyse avec assistance technique de la coopération allemande au CTFC (Peter et Aurélie)</p> | <p>15 h 00 – 18h00 Voyage Yaoundé</p> | | | | |
| | <i>Yaoundé</i> | <i>Messondo</i> | <i>Yaoundé</i> | <i>Yaoundé</i> | | |